



Bulletin Officiel

N°7091 Lundi 15 avril 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- AGO	3
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGO	4
SMART TUNISIE AGE	6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- AGO	7
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGO	9
SMART TUNISIE AGE	12

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

NEW BODY LINE	14
---------------	----

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	16
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	18
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	20
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	22

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	24
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	25
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	26

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	27
<u>PAIEMENT DES DIVIDENDES</u>	
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	28
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	29
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SMART TUNISIE (INDIVIDUELS)
- SMART TUNISIE (CONSOLIDES)
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- (INDIVIDUELS)
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- (CONSOLIDES)
- AMEN ALLIANCE SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AMEN

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 26 avril 2024 à 10h** au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée pour l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 ;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2023, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution de dividendes ;
6. Transfert de Réserves ;
7. Désignation de deux membres indépendants au Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;
9. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;
10. Pouvoirs en vue des formalités ;
11. Information sur la réalisation de projets nationaux ;
12. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 23 avril 2024, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Vendredi 26 Avril 2024 à 09 heures** à l'hôtel «SHERATON» à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2023.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'Exercice 2023.
6. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.
7. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2023.
8. Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes.
9. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
10. Nomination de deux Administrateurs indépendants.
11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire seront à votre disposition au bureau d'ordre du siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

POUVOIR

Je/Nous soussigné(s),
propriétaire(s) de ... actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE,
après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à
ladite Assemblée convoquée pour le Vendredi 26 Avril 2024 à 09 heures à l'hôtel «SHERATON» à
Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le.....
Mandant*

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »

__Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

2024 - AS - 0319

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le vendredi 26 avril 2024 à 15 heures**, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-Modification de l'article 3 « Objet Social » des statuts
- 2-Modification de l'article 4 « Siège Social » des statuts
- 3-Pouvoirs en vue des formalités

2024 – AS – 0320

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-****Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2023 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 qui s'élève à 331.443.734,034 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	331 443 734,034
Report à nouveau	317 812 530,384
Résultat distribuable	649 256 264,418
Dividendes	207 060 000,000
Report à nouveau	442 196 264,418

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5,800 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 13 mai 2024 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 16 mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2015, 2016 et 2017, devenues disponibles pour un montant de 22.209.753,000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désignereten tant que membres indépendants au Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2023, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2023, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 52.928.567,493 Dinars comme suit :

Bénéfice 2023	52 928 567,493
(-) Réserves pour Réinvestissements exonérés	25 000 000,000
Premier reliquat	27 928 567,493
(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2023	25 001 911,250
Deuxième reliquat	2 926 656,243
(-) Réserves facultatives	2 926 656,243

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2023.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en tant que Commissaires aux Comptes le cabinet « AMC Ernst & Young » représenté par M. Noureddine HAJJI et le cabinet « DATN » (Deloitte) représenté par M. Tarek Sahli, et ce, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Meninx Holding », représentée par Mme Mongia CHABLY, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Radhi MEDDEB est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Faiza Ben Massaoud épouse Feki en qualité d'Administrateur indépendant, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette nomination prend effet dès la présentation d'un quitus, entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à la Banque Nationale Agricole (BNA).

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Samia Karoui épouse Zouaoui en qualité d'Administrateur indépendant, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 « objet social » des statuts comme suit :

« La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels informatiques, **technologiques**, électriques, électroniques et **électroménagers** ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, de logiciels, **des articles et équipements d'impression**, des meubles informatiques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur thermique et/ou électrique ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet et aux articles et équipements ci-dessus notamment la réalisation d'installations et de maintenance de matériel ; l'assistance technique, ingénierie informatique et études de projets et le développement et maintenance de logiciels.
- **L'achat et la vente, l'importation et l'exportation des produits susmentionnés**
Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 « siège social » des statuts comme suit :

« Le siège social est fixé au : **9 – 9 BIS, IMPASSE N°3, Rue 8612- Z.I CHARGUIA I – 2035 TUNIS – TUNISIE.**

Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés. »

2024 - AS - 0323

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW Body Line publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024 :

Indicateurs	1 ^{er} Trimestre			Exercice 2023
	2024	2023	Var (%)	
Production Lingerie Basique	54 858	69 986	-21.62%	180 067
Production Lingerie intelligente	34 652	43 991	-21.23%	346 603
Total Production vendue (en unité)	89 510	113 977	-21.47%	526 670
CA Lingerie Basique	842 697	1 285 278	-34.43%	2 856 647
CA Lingerie intelligente	430 219	460 236	-6.52%	3 723 572
Chiffre d'affaires (DT)	1 272 916	1 745 514	-27.08%	6 580 219
Investissements nets	111 532	-	-	33 190
Endettement LMT	-	-	-	-

(i)- Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2024, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2023 sont audités et définitifs.

COMMENTAIRES**1. Production :**

Durant le 1^{er} trimestre 2024, la production en pièces de NEW BODY LINE a diminué de 21.47% avec un volume global de 89 510 pièces produites et vendues contre 113 977 pièces pour la même période en 2023.

2. Chiffre d'affaires :

Durant le 1^{er} trimestre 2024, NEW BODY LINE a réalisé un chiffre d'affaires de 1 272 916 DT contre 1 745 514 DT pour la même période en 2023 Soit une diminution de 27.08%.

3. Activité commerciale :

Durant le 1^{er} Trimestre 2024, nous avons travaillé avec 19 clients dont 8 locaux.

Avec un hiver plutôt doux et le retard du froid en Europe, nos clients n'ont pas réalisé de bonnes ventes sur la saison dernière et essayent de décaler les nouvelles commandes.

Avec une situation économique internationale demeurant instable au début de l'année 2024 et le pouvoir d'achat en Europe qui ne s'améliore pas, nos clients ont encore des difficultés de ventes et placent les commandes avec un retard et plus de précautions.

Notre société doit être réactive avec des livraisons plus rapides pour répondre aux attentes de nos clients et saisir de nouvelles opportunités.

Nous étions présents en tant que visiteur au salon International de la lingerie et au Salon Interfilère en janvier 2024 pour rencontrer nos clients et nos fournisseurs et s'informer sur les tendances des prochaines saisons.

Nous poursuivons nos efforts commerciaux pour conserver et développer notre portefeuille client en Tunisie et à l'Export.

4. Investissements :

La société NBL a fait un investissement durant le 1^{er} trimestre 2024 de 111 532 DT.

5. Endettement :

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placements substantiels.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2024

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **6,058 DT** par action calculé sur la base de l'intégralité des sommes distribuables au 31-12-2023 qui sont de **3 446 677,889** dinars.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **16 avril 2024**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Ouahib ABDELHADI et Mme. Sonia BEN SALAH décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2024 – AS – 0325

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2024

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **1,712 DT** par action calculé sur la base de l'intégralité des sommes distribuables au 31-12-2023 qui sont de **12 490** dinars.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **16 avril 2024**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 10 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de M. Aness SANDLI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2024 - AS - 0326

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2024

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2023 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Aness SANDLI et M. Maher BEN ABDALLAH décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2024 - AS - 0327

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 avril 2024

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2023 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Aness SANDLI et M. Maher BEN ABDALLAH décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2024 – AS – 0328

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme. Sonia BEN SALAH	Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration. – UBCI-	Néant
M. Ouahib ABDELHEDI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Responsable du Département Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
M. Sami CHANNOUFI	-Responsable des Multinationales au Département Corporate & Investment Banking - UBCI -Directeur Général de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	Néant

2024 – AS – 0329

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	-Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
M. Ouahib ABDELHEDI (Directeur Général de la SICAV)	- Responsable du Département Retail Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable du Département Corporate & Investment Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
M. Neil KHALLEDI	-Responsable Offre Gestion sous-mandat UBCI-Banque Privée -Directeur Général de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	Néant

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	-Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
M. Ouahib ABDELHEDI	- Responsable du Département Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
M. Maher BEN ABDALLAH	Responsable du Département Corporate & Investment Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

2024 – AS – 0331

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	-Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable du Département Corporate & Investment Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Mme. Sonia FESSI	Responsable Leasing & Factoring au Département Corporate & Investment Banking - UBCI	Néant

2024 – AS – 0332

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **04 avril 2024**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **6,058 dinars** par action et ce, à partir du **mardi 16 avril 2024**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0333

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **04 avril 2024**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **1,712 dinar** par action et ce, à partir du **mardi 16 avril 2024**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0334

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,522	118,582
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,099	165,190
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,317	136,386
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,303	148,383
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,557	141,622
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,276	145,362
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,404	135,467
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,807	54,835
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,181	40,205
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,705	136,783
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,752	119,822
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,538	119,605
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,143	21,154
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,761	145,864
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,333	141,390
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,512	13,515
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	203,165	203,277
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,326	13,330
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,890	114,951
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,240	119,310
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,593	16,602
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,844	104,915
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,231	2,234
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,290	72,318
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,615	149,580
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,481	110,657
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,346	126,406
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	157,908	158,353
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	595,617	596,604
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,913	140,100
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	197,592	198,261
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,166	105,533
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,308	146,514
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,569	177,590
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,840	161,855
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,092	25,148
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,698	105,657
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,095	1,099
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,095	1,098
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 556,167	2 559,985
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,203	237,190
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,245	3,262
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,896	2,908
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,878	48,675
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,459	1,461
47	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,254
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,251
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,146	16,263
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,688	11,671
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,017	16,135
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 179,642	5 189,144
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,680	94,918
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,248	1,256

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,309	114,366
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,312	103,362
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,056	111,120
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,426	108,481
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,909	109,970
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,438	113,487
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,238	110,297
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,787	107,843
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,968	111,024
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,998	112,061
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,426	109,471
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,071	103,128
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,210	108,274
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,595	109,641
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,791	107,846
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,216	104,248
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,705	111,758
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,331	107,381
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,553	116,582
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,764	109,830
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,619	113,680
76	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,497	102,563
77	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 034,737	1 035,230
78	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 161,300	10 168,428
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,422	113,554
80	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,995	102,091
SICAV MIXTES								
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,306	57,143
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,317	114,846
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,286	18,302
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	324,898	326,176
85	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 329,500	2 333,569
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,996	70,846
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,938	55,957
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,155	109,181
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,608	10,591
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,097	17,138
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,585	17,628
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,557	15,606
93	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,689	106,572
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,448	88,708
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,657	92,922
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,250	107,196
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,870	100,084
98	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,128	11,142
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,111	97,190
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,546	76,693
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	92,077	92,614
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,426	126,521
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,137	155,447
104	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	157,159	159,118
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	201,746	202,956
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,639	191,444
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	187,131	187,446
108	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	25,832	26,115
109	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 601,013	10 632,249
110	FCP VIV'EO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	135,451	136,702
111	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,648	99,917
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 946,097	4 941,385
113	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,567	10,603
114	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	175,324	175,451
115	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 454,926	11 459,725
116	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 695,924	10 697,907
117	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 306,460	10 320,579
118	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 422,517	10 451,063
119	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 316,032	10 330,909
120	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,256	10,261
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	125,555	125,870
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 038,080	1 044,818

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & Mme Hayet LAABIDI (ACEF EXPERT).

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		573 178	399 912
Moins : Amortissements		(270 957)	(236 102)
	1	302 221	163 809
Immobilisations corporelles		42 607 544	31 064 624
Moins : Amortissements		(8 900 546)	(7 656 283)
	1	33 706 998	23 408 341
Immobilisations financières	2	27 820 881	27 559 641
Autres actifs non courants	3	871 903	1 277 859
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		62 702 004	52 409 650
ACTIFS COURANTS			
Stocks		56 043 537	73 653 600
Moins : Provisions		(214 087)	(261 776)
	4	55 829 450	73 391 823
Clients et comptes rattachés		76 112 605	58 408 413
Moins : Provisions		(6 034 153)	(5 892 947)
	5	70 078 452	52 515 466
Autres actifs courants	6	10 184 235	7 918 491
Liquidités et équivalents de liquidités	7	810 455	1 001 434
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		136 902 592	134 827 215
TOTAL DES ACTIFS		199 604 596	187 236 865

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		43 386 185	36 155 155
Réserves		25 589 704	30 563 135
Résultats reportés		16 252 117	13 166 357
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		85 228 006	79 884 647
Résultat net de l'exercice		15 345 552	18 047 820
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	100 573 558	97 932 467
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	9	8 575 943	4 896 121
Provisions	10	1 684 125	1 807 038
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		10 260 069	6 703 160
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	23 223 362	22 430 050
Autres passifs courants	12	10 057 813	11 688 679
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	55 489 794	48 482 509
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		88 770 970	82 601 238
TOTAL DES PASSIFS		99 031 038	89 304 398
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		199 604 596	187 236 865

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	14	332 343 008	330 078 807
Autres produits d'exploitation	15	531 607	958 346
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		332 874 615	331 037 154
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	16	286 600 577	280 404 348
Achats d'approvisionnements consommés	17	1 678 047	1 663 126
Charges de personnel	18	9 160 041	8 296 225
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	2 723 813	2 426 253
Autres charges d'exploitation	20	5 030 428	4 307 886
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		305 192 906	297 097 837
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 681 709	33 939 316
Charges financières nettes	21	(11 965 159)	(14 566 963)
Produits des placements	22	1 958 515	1 851 845
Autres gains ordinaires	23	299 629	33 270
Autres pertes ordinaires	24	(114 687)	(73 967)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		17 860 006	21 183 502
Impôt sur les bénéfices	25	(2 514 454)	(3 135 682)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		15 345 552	18 047 820

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		15 345 552	18 047 820
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	26	2 296 831	1 727 197
Variation des :			
Stocks	27	17 610 063	(25 734 625)
Clients	28	(17 510 488)	(1 167 092)
Autres actifs	29	(2 499 077)	(4 608 234)
Fournisseurs et autres dettes	30	(837 554)	(2 733 572)
Autres actifs non courants	31	(227 358)	(79 210)
Plus-value de cession	32	(227 221)	(31 000)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		13 950 749	(14 578 715)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	33	(12 169 311)	(4 448 936)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	34	266 548	31 000
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	35	(261 240)	(2 912 817)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	233 333	233 333
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(11 930 670)	(7 097 419)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	37	0	10 000 080
Dividendes et autres distributions	38	(12 292 753)	(16 269 820)
Encaissements provenant des emprunts	39	8 000 000	2 421 000
Remboursements d'emprunts	40	(2 735 683)	(1 836 332)
Remboursements leasing	41	(752 919)	(788 461)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation	42	10 466 359	17 028 520
Dépenses du fonds social	43	(411 709)	(313 931)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 273 296	10 241 056
Variation de trésorerie		4 293 375	(11 435 078)
Trésorerie au début de l'exercice		(7 980 356)	3 454 722
Trésorerie à la clôture de l'exercice	44	(3 686 981)	(7 980 356)

I. Présentation de la société

« SMART TUNISIE SA » est une société anonyme créée en 1997.

La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, des meubles informatiques, des articles et matériels électriques et électroniques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, des articles et équipements de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- La commercialisation au stade du gros de logiciels.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet ci-dessus notamment :
 - Réalisation d'installations et de maintenance de matériel
 - Assistance technique, ingénierie informatique et études de projets
 - Développement et maintenance de logiciels
- Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de services, financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La structure du capital au 31.12.2023 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
M. Mahmoud BOUDEN	2 147 613	10 738 065	25%
M. Abdelwaheb ESSAFI	1 652 381	8 261 905	19%
Mme Myriam ESSAFI	1 270 593	6 352 965	15%
M. Taoufik BEN KHEMIS	1 241 326	6 206 630	14%
Autres actionnaires détenant moins de 5%	2 365 324	11 826 620	27%
<i>Valeur nominale = 5 dinars</i>	8 677 237	43 386 185	100%

II. Système et principes comptables adoptés

Note sur le respect des normes comptables tunisiennes

Les documents annuels de la société SMART TUNISIE SA ont été établis dans le respect des normes et des conventions comptables admises en Tunisie prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Les états financiers sont présentés selon la méthode « autorisée ».

Principes comptables et bases de mesure

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base dont notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- convention de la permanence des méthodes ;
- convention de la périodicité ;
- convention de prudence ;
- convention du coût historique et
- convention de l'unité monétaire.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA sont arrêtés en Dinars Tunisien.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés en charge de l'exercice.

Ultérieurement, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivantes :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20%, 25% et 33%
Equipements de bureau	10% et 20%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20% et 33%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par la direction à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

Stocks

Les stocks de la société se composent de marchandises destinées à la vente.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

La méthode de comptabilisation des flux d'entrée et de sortie de stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire intermittent.

La méthode de valorisation des stocks adoptée par la société est la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque nouvelle réception.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

La direction procède, à la clôture de l'exercice, à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants.

A chaque date de clôture, la direction détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de la transaction.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.

La société procède à des achats à terme de devises afin de se prémunir contre les risques de change.

Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III. Contrôle fiscal

La société a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT dinars ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT dinars ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échancier de paiement des créances fiscales pour

2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 août 2023.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

IV. Evènements postérieurs à la date de clôture

Nous n'avons pas identifié de situations ou évènements survenus après la date de clôture de l'exercice 2023 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Logiciel	286 232	284 385
Logiciel en cours	274 671	115 527
Site Web	12 275	0
Total valeur brute	573 178	399 912
Amort. Logiciel	(270 025)	(236 102)
Amort. Site Web	(932)	0
Total amortissements	(270 957)	(236 102)
Valeur Nette	302 221	163 809
	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Terrain	12 799 128	12 503 650
Avances sur acquisition terrain	4 091 917	2 519 883
Constructions	7 138 440	6 646 243
Construction en cours	9 165 884	1 794 380
Avances sur construction en cours	425 880	0
Matériel informatique et d'exploitation	1 861 022	1 758 945
Matériel de transport	5 832 632	4 744 919
Agencement, aménagement et installation	844 884	709 089
Mobilier et matériel de bureau	447 757	387 516
Total valeur brute	42 607 544	31 064 624
Amort. Constructions	(3 876 099)	(3 560 685)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(1 365 235)	(1 058 970)
Amort. Matériel de transport	(2 789 821)	(2 250 796)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(538 000)	(469 736)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(331 392)	(316 097)
Total amortissements	(8 900 546)	(7 656 283)
Valeur Nette	33 706 998	23 408 341

Le tableau d'amortissements des immobilisations est présenté en Annexe 1

Note 2 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Titres de participations PROLOGIC	17 259 277	17 259 277
Titres de participations ACT	5 158 965	5 158 965
Titres de participations SIMOP	2 849 209	2 849 209
Titres de participations AZURCOLORS	1 709 714	1 709 714
Titres de participations SMARTINK	783 866	522 626
Total des titres de participations	27 761 030	27 499 790
Dépôts et cautionnements versés	59 851	59 851
	27 820 881	27 559 641

Les titres de participations détenus par SMART TUNISIE sont détaillés comme suit :

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

Note 3 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639
Charges à répartir	227 358	0
Résorption des frais préliminaires	(1 251 093)	(617 780)
	871 903	1 277 859

Note 4 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de marchandises	46 988 069	62 801 328
Stocks en douane / en transit	9 055 468	10 852 272
Valeur brute	56 043 537	73 653 600
Provisions pour dépréciation des stocks	(214 087)	(261 776)
Valeur nette	55 829 450	73 391 823

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Clients ordinaires	61 548 805	50 404 805
Clients effets à recevoir	7 001 255	554 785
Clients impayés	1 528 393	1 555 876
Clients douteux ou litigieux	6 034 153	5 892 947
Valeur brute	76 112 605	58 408 413
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(6 034 153)	(5 892 947)
Valeur nette	70 078 452	52 515 466

Note 6 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs débiteurs	2 438 976	1 891 180
Fournisseurs avances et acomptes	168 597	84 728
Sous total Fournisseurs	2 607 573	1 975 908
Report d'impôts sur les sociétés	3 606 120	1 888 556
Report de TVA	272 314	1 316 303
Échéances Payées Amnistie Fiscale	1 997 599	788 938
Sous total Impôts et taxes	5 876 033	3 993 797
Produits à recevoir	100 270	148 569
Charges constatées d'avance	967 039	928 538
Sous total comptes de régularisation	1 067 309	1 077 107
Échéances à moins d'un an sur prêt AZURCOLORS	0	233 333
Prêts au personnel	103 215	135 337
Assurance groupe	95 576	0
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	137 022	50 022
Cautions douanières	277 507	452 987
Créances sur cessions d'immobilisations	20 000	0
Sous total autres	633 321	871 680
	10 184 235	7 918 491

Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Chèques à l'encaissement	28 067	221 772
Banques	769 308	752 214
Caisses	13 079	27 449
	810 455	1 001 434

Note 8 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit appelé, versé	43 386 185	36 155 155
Réserves légales	3 615 516	3 615 516
Prime d'émission	14 626 158	26 918 911
Résultats reportés	16 252 117	13 166 357
Réserves pour fonds social	117 001	28 709
Réserves affectées à l'augmentation de capital	7 231 030	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	85 228 006	79 884 647
Résultat net de l'exercice	15 345 552	18 047 820
Total des capitaux propres avant affectation	100 573 558	97 932 467

Le tableau des variations des capitaux propres est présenté en Annexe 2

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Capital social	43 386 185	36 155 155
Nombre d'actions	8 677 237	7 231 031
Valeur nominale	5	5
Résultat de l'exercice	15 345 552	18 047 820
Résultat par action	1,8	2,5

Note 9 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Emprunts bancaires	8 335 108	4 213 656
Emprunts leasing	240 836	682 466
	8 575 943	4 896 121

Les tableaux détaillés des emprunts sont présentés en Annexe 3

Note 10 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	264 125	387 038
	1 684 125	1 807 038

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Fournisseurs étrangers	16 062 755	19 869 150
Fournisseurs locaux	3 074 066	1 513 537
Fournisseurs effets à payer	4 086 541	1 047 363
	23 223 362	22 430 050

Note 12 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
CCA Abdelwaheb ESSAFI	0	2 000 000
CCA Mahmoud BOUDEN	2 000 000	2 000 000
CCA Taoufik BEN KHEMIS	4 500 000	3 000 000
Sous total comptes courants	6 500 000	7 000 000
Retenues à la source	706 983	1 244 177
Contribution sociale de solidarité	502 891	627 136
TCL	73 758	77 711
TFP	31 462	29 641
FORPOLOS	15 731	14 820
Droits de timbre	3 577	1 948
Sous total impôts et taxes	1 334 402	1 995 433
CNSS	783 719	700 246
Personnel, rémunérations dues	114 528	0
Provision pour congés à payer	521 810	443 167
Provision pour primes à payer	87 937	99 796
Assurance groupe	0	97 690
Sous total comptes du personnel	1 507 994	1 340 900
Jetons de présence	0	265 625
Clients créditeurs	347 621	505 023
Charges à payer	367 796	581 699
Sous total autres	715 417	1 352 347
	10 057 813	11 688 679

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédit dessaisissement	40 935 866	24 849 000
Obligations cautionnées	6 474 833	6 903 284
Financement en devise	0	5 192 056
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 211 881	2 069 016
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	397 845	709 134
Banques	4 469 369	8 760 018
	55 489 794	48 482 509

Note 14 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Ventes	333 320 292	331 013 417
Ristournes accordées	(977 284)	(934 610)
	332 343 008	330 078 807

Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits de location	184 772	175 974
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	304 069	455 627
Reprise sur provision pour risque fiscal	0	280 000
Reprise sur provision pour risque social	0	46 745
Autres produits	42 766	0
	531 607	958 346

Note 16 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises	268 990 515	306 138 973
Variation de stocks de marchandises	17 610 063	(25 734 625)
	286 600 577	280 404 348

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achats non stockés fournitures et travaux	1 318 530	1 270 985
Fournitures de bureaux	146 062	169 298
Electricité	172 071	169 854
Eau	15 569	16 163
Achats divers	25 814	36 826
	1 678 047	1 663 126

Note 18 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	7 613 872	6 771 130
Indemnités de stage	53 448	41 968
Autres charges de personnel	58 643	64 275
Charges patronales CNSS	1 416 606	1 237 845
Charges patronales assurance groupe	282 626	250 281
Variation provision pour congés à payer	78 644	37 233
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	(122 913)	77 817
Variation provision primes à payer	(11 859)	(17 886)
Refacturation salaires intergroupe	(209 026)	(166 439)
	9 160 041	8 296 225

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 326 227	2 297 483
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	(47 689)	46 793
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	445 275	81 976
	2 723 813	2 426 253

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'assurance	285 101	271 748
Entretien et réparation	166 492	132 321
Formation et abonnements	181 788	98 594
Charges de location	264 512	139 295
Sous total services extérieurs	897 892	641 958
Publicité et marketing	621 317	473 694
Honoraires	336 166	355 512
Frais de bourse	84 478	71 541
Jetons de présence	356 250	265 625
Commissions et frais bancaires	243 462	287 262
Frais de transport	228 308	220 114
Voyages, missions et réceptions	400 253	260 240
Frais de télécommunications	101 976	102 846
Personnel extérieur à l'entreprise	33 160	0
Sous total autres services extérieurs	2 405 370	2 036 834

Dons et subventions	86 152	39 782
Charges diverses	1 133	254
Sous total charges diverses ordinaires	87 285	40 036
TCL	740 545	727 671
TFP FOPROLOS	154 284	158 744
Autres impôts et taxes	242 161	75 506
Contribution sociale de solidarité	502 891	627 136
Sous total impôts et taxes	1 639 882	1 589 057
	5 030 428	4 307 886

Note 21 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de change	2 867 093	7 671 446
Gains de change	(349 056)	(113 851)
Sous total pertes et gains de change	2 518 037	7 557 595
Intérêts sur emprunts bancaires	240 312	208 460
Intérêts sur emprunts leasing	102 616	185 577
Sous total intérêts emprunts	342 928	394 037
Intérêts sur escompte	4 184 770	2 918 029
Intérêts sur financements en dinars	3 457 637	2 458 175
Agios bancaires	1 203 229	888 544
Intérêts sur obligations cautionnées	785 492	855 887
Intérêts sur financements en devise	164 116	490 735
Intérêts sur lettre de crédit	47 854	54 530
Sous total intérêts financement d'exploitation	9 843 098	7 665 901
Intérêts des comptes courants actionnaires	627 408	607 562
Escomptes obtenus	(1 366 311)	(1 658 132)
	11 965 159	14 566 963

Note 22 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes reçus PROLOGIC	799 818	999 677
Dividendes reçus ACT	799 967	299 985
Intérêts de retard sur créances clients	319 803	315 296
Revenus des placements	0	197 260
Intérêts sur prêts AZURCOLORS	28 778	28 778
Intérêts sur prêts aux personnel	10 149	10 850
	1 958 515	1 851 845

Note 23 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Produits sur cession d'immobilisations	246 923	31 000
Autres gains sur éléments non récurrents	52 707	2 270
	<u>299 629</u>	<u>33 270</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Pertes sur créances irrécouvrables	77 855	44 788
Pénalités et amendes	28 332	12 083
Différences de règlements	8 500	11 596
Pertes sur cession d'immobilisations	0	5 499
	<u>114 687</u>	<u>73 967</u>

Note 25 : Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Impôt sur les bénéfices	2 514 454	3 135 682

Le tableau de détermination du résultat fiscal est présenté en Annexe 4

Note 26 : Ajustement pour amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>
Dotations aux amortissements et provisions (Etat de résultat)	<u>2 723 813</u>
Reprises sur provisions des comptes clients	(304 069)
Variation Provision départ à la retraite	(122 913)
Ajustement pour amortissements et provisions	<u>2 296 831</u>

Note 27 : Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Stocks	56 043 537	73 653 600	17 610 063

Note 28 : Variation des comptes clients

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients et comptes rattachés	76 112 605	58 408 413	(17 704 192)
Chèques à l'encaissement	28 067	221 772	193 705
	76 140 672	58 630 185	(17 510 488)

Note 29 : Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres actifs courants	10 184 235	7 918 491	(2 265 744)
Moins : Échéances à moins d'un an sur prêt AZURCOLORS	0	(233 333)	(233 333)
	10 184 235	7 685 158	(2 499 077)

Note 30 : Variation des Fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	23 223 362	22 430 050	793 312
Autres passifs courants	10 057 813	11 688 679	(1 630 866)
	33 281 175	34 118 730	(837 554)

Note 31 : Variation des autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639	0
Charges à répartir	227 358	0	(227 358)
	2 122 997	1 895 639	(227 358)

Note 32 : Plus-values sur cession d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>
Prix de cession	<u>266 548</u>
Valeurs brutes	<u>452 325</u>
Amortissements Cumulés	<u>412 997</u>
Valeurs nettes comptables	<u>39 327</u>
Plus-value de cession Immobilisations corporelles	<u>227 221</u>

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Logiciel	(173 266)	(128 043)
Terrain	(1 867 512)	(1 688 157)
Constructions	(8 289 582)	(1 445 540)
Matériel informatique	(163 969)	(293 746)
Matériel de transport	(1 456 528)	(771 754)
Agencement aménagement et installation	(136 005)	(88 555)
Mobilier et matériel de bureau	(82 448)	(33 141)
	<u>(12 169 311)</u>	<u>(4 448 936)</u>

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Cession de matériel de transport	264 348	31 000
Cession de matériel informatique	200	0
Cession de matériel de bureau	2 000	0
	<u>266 548</u>	<u>31 000</u>

Note 35 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Titres de participations AZURCOLORS	0	(470 000)
Titres de participations SMARTINK	(261 240)	(203 966)
Titres de participations PROLOGIC	0	(1 500 000)
Titres de participations ACT	0	(450 000)
Titres de participations SIMOP	0	(250 000)
Caution sur loyer	0	(38 851)
	<u>(261 240)</u>	<u>(2 912 817)</u>

Note 36 : Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Remboursement prêt AZURCOLORS	233 333	233 333

Note 37 : Encaissements suite à l'émission d'actions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Augmentation de capital IPO	0	10 000 080

Note 38 : Dividendes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dividendes payés	(12 292 753)	(16 269 820)

Note 39 : Encaissement d'emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Emprunts BIAT	8 000 000	2 421 000

Note 40 : Remboursements d'emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Remboursements d'emprunts BH 1 196 KDT	(199 332)	(199 332)
Remboursements d'emprunts ATB 6 800 KDT	(1 360 000)	(1 360 000)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 258 KDT	(264 842)	(198 632)
Remboursements d'emprunts BIAT 163 KDT	(34 316)	(25 737)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 000 KDT	(210 526)	(52 632)
Remboursements d'emprunts BIAT 8 000 KDT	(666 667)	0
	<u>(2 735 683)</u>	<u>(1 836 332)</u>

Note 41 : Remboursements leasing

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Remboursements Leasing	(752 919)	(788 461)

Note 42 : Encaissements/ décaissements financement d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>Variation</u>
Crédit dessaisissement	40 935 866	24 849 000	16 086 866
Obligations cautionnées	6 474 833	6 903 284	(428 451)
Financement en devise	0	5 192 056	(5 192 056)
	<u>47 410 699</u>	<u>36 944 340</u>	<u>10 466 359</u>

Note 43 : Dépenses du fonds social

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dépenses du fonds social	(411 709)	(313 931)

Note 44 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	769 308	752 214
Caisses	13 079	27 449
Total liquidités et équivalents de liquidités	782 388	779 662

Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	(4 469 369)	(8 760 018)
Total concours bancaires	(4 469 369)	(8 760 018)

Trésorerie à la clôture de l'exercice

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
	(3 686 981)	(7 980 356)

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (1/2)

Désignation	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS				VCN	
	31.12.2022	Acq.	Recl.	31.12.2023	31.12.2022	Dotations	Cessions		31.12.2023
LOGICIEL 33%	284 385	1 847		286 232	236 102	33 922		270 025	16 207
SITE WEB		12 275		12 275	0	932		932	11 343
LOGICIEL EN COURS	115 527	159 144		274 671	0	0		0	274 671
<u>SOUS TOTAL IMMOS INCORPORELLES</u>	399 912	173 266	0	573 178	236 102	34 854	0	270 957	302 221
TERRAIN SIEGE	512 720	0		512 720	0	0		0	512 720
TERRAIN DEPOT CHARGUIA 1	914 840	0		914 840	0	0		0	914 840
TERRAIN SFAX	320 295	0		320 295	0	0		0	320 295
TERRAIN AGENCE SOUSSE	1 202 097	0		1 202 097	0	0		0	1 202 097
TERRAIN BIBC CHARGUIA 1	9 553 698	295 478		9 849 177	0	0		0	9 849 177
AVANCE SUR TERRAIN BORJ CEDRIA	2 519 883	1 572 034		4 091 917	0	0		0	4 091 917
<u>SOUS TOTAL TERRAINS</u>	15 023 532	1 867 512	0	16 891 045	0	0	0	0	16 891 045
CONSTRUCTIONS SIEGE 5%	467 435	0		467 435	467 435	0		467 435	0
1ERE EXTENSION SIEGE 5%	125 602	0		125 602	125 602	0		125 602	0
2EME EXTENSION SIEGE 5%	224 616	0		224 616	224 616	0		224 616	0
3EME EXTENTION SIEGE 5%	962 404	0		962 404	433 215	48 120		481 336	481 068
4EME EXTENTION SIEGE 5%	178 256	0		178 256	53 502	8 913		62 414	115 842
5EME EXTENTION SIEGE 5%	205 160	0		205 160	30 803	10 258		41 061	164 100
6EME EXTENTION SIEGE 5%	109 443	0		109 443	10 960	5 472		16 432	93 011
CONS IMMEUBLE SMART 2	2 926 533	0		2 926 533	1 610 000	146 327		1 756 326	1 170 207
CONS IMMEUBLE SFAX	1 013 989	0	-1	1 013 988	507 136	50 698		557 835	456 153
1ERE EXTENSION IMMEUBLE SFAX 5%	30 686	0		30 686	3 073	1 534		4 607	26 079
CONSTRUCTION AGENCE SOUSSE 5%	277 288	0		277 288	69 361	13 864		83 225	194 063
1ERE EXTENSION AGENCE SOUSSE	124 830	0		124 830	24 983	6 241		31 225	93 605
2EME EXTENSION AGENCE SOUSSE		492 198		492 198	0	23 985		23 985	468 213
CONSTRUCTION BIBC EN COURS	1 303 342	7 862 542		9 165 884	0	0		0	9 165 884
CONSTRUCTION AVANCES		425 880		425 880	0	0		0	425 880
CONSTR EN COURS AG SOUSSE	491 038		-491 038	0	0	0		0	0
<u>SOUS TOTAL CONSTRUCTIONS</u>	8 440 623	8 780 620	-491 039	16 730 204	3 560 685	315 414	0	3 876 099	12 854 105

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (2/2)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS			VCN	
	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023	31.12.2022	Dotations	Cess / Ajust		31.12.2023
MATERIEL D'EXPLOITATION 10%	29 657	63 399	-1	93 055	12 756	3 898	-1	16 653	76 402
MATERIEL D'EXPLOITATION 15%	118 637	0	0	118 637	13 625	13 370	0	26 995	91 642
MATERIEL INFORMATIQUE 25%	478 855	100 571	-61 891	517 535	227 779	94 582	-61 891	260 470	257 065
MATERIEL INF LEASING 33%	909 263	0		909 263	602 073	240 981		843 054	66 209
MATERIEL INF LEASING 20% 5 ANS	222 532	0		222 532	202 737	15 326		218 063	4 470
<u>SOUS TOTAL INFORMATIQUE ET EXPL°</u>	1 758 945	163 969	-61 892	1 861 022	1 058 970	368 156	-61 892	1 365 235	495 788
MATERIEL DE TRANSPORT 20%	2 011 156	1 456 528	-700	3 466 984	400 108	445 232	-700	844 640	2 622 344
MAT DE TRAN LEASING 33%	280 260	0	-55 103	225 157	275 943	4 317	-55 103	225 157	0
MAT DE TRAN LEASING 20%	2 453 504	0	-313 013	2 140 490	1 574 745	418 965	-273 686	1 720 024	420 466
<u>SOUS TOTAL MATERIEL TRANSPORT</u>	4 744 919	1 456 528	-368 816	5 832 632	2 250 796	868 513	-329 488	2 789 821	3 042 811
A.A.I 10%	94 154	136 005		230 159	94 154	5 072		99 226	130 933
A.A.I 2 15%	613 283	0	-210	613 073	374 312	63 154	-210	437 256	175 816
A.A.I LEASING 15%	1 653	0		1 653	1 270	248		1 518	135
<u>SOUS TOTAL AAI</u>	709 089	136 005	-210	844 884	469 736	68 474	-210	538 000	306 885
M.M.B 10%	61 096	0	-4 561	56 535	61 096	0	-4 561	56 535	0
M.M.B 2 20%	285 691	82 448	-17 646	350 493	216 996	35 799	-18 366	234 430	116 063
M.M.B LEASING	16 934	0		16 934	16 934	0		16 934	0
M.M.B LEASING 20%	23 796	0		23 796	21 071	2 423		23 493	302
<u>SOUS TOTAL MMB</u>	387 516	82 448	-22 207	447 757	316 097	38 222	-22 927	331 392	116 365
<u>SOUS TOTAL IMMOS. CORPORELLES</u>	31 064 624	12 487 083	-944 163	42 607 544	7 656 283	1 658 779	-414 516	8 900 546	33 706 998
<u>TOTAL</u>	31 464 536	12 660 349	-944 163	43 180 722	7 892 386	1 693 633	-414 516	9 171 502	34 009 219

Annexe 2 : Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation de capital	Fonds social	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2020	30 000 000	1 861 307	0	0	0	0	9 076 792	11 451 743	52 389 843
Affectation du Résultat 2020		1 026 427			230 950	8 000 000	2 194 367	-11 451 743	0
Distribution de dividendes						-8 000 000			-8 000 000
Augmentation de capital en nature	4 194 355		18 879 631						23 073 986
Augmentation de capital en numéraire	1 960 800		8 039 280						10 000 080
Dépenses fonds social					-204 290				-204 290
Résultat de l'exercice 2021								19 208 779	19 208 779
Solde au 31-12-2021	36 155 155	2 887 734	26 918 911	0	26 660	0	11 271 159	19 208 779	96 468 397
Affectation du Résultat 2021		727 782			315 980	16 269 820	1 895 198	-19 208 779	0
Distribution de dividendes						-16 269 820			-16 269 820
Dépenses fonds social					-313 931				-313 931
Résultat de l'exercice 2022								18 047 820	18 047 820
Solde au 31-12-2022	36 155 155	3 615 516	26 918 911	0	28 709	0	13 166 357	18 047 820	97 932 467
Affectation du Résultat 2022		0	-12 292 753		500 000	12 292 753	17 547 820	-18 047 820	0
Distribution de dividendes						-12 292 753			-12 292 753
Dépenses fonds social					-411 709				-411 709
Augmentation de capital	7 231 030			7 231 030			-14 462 060		0
Résultat de l'exercice 2023								15 345 552	15 345 552
Solde au 31-12-2023	43 386 185	3 615 516	14 626 158	7 231 030	117 001	0	16 252 117	15 345 552	100 573 558

Annexe 3 : Tableaux des emprunts

Emprunts bancaires au 31.12.2023

Banque	Montant en principal	Taux	Durée	Solde au 31/12/2022		Mouvements de la période		Solde au 31/12/2023		
				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Nouvel emprunt	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BH	1 196 000	TMM + 1.75%	6 ans	199 340	199 332		199 332	199 340	0	199 340
ATB	6 800 000	TMM + 1.5%	5 ans	2 380 000	1 360 000		1 360 000	1 360 000	1 020 000	1 360 000
BIAT	1 258 000	TMM + 1.5%	5 ans	794 526	264 842		264 842	264 842	529 684	264 842
BIAT	163 000	TMM + 1.5%	5 ans	102 947	34 316		34 316	34 316	68 632	34 316
BIAT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	736 842	210 526		210 526	210 526	526 316	210 526
BIAT	8 000 000	TMM + 1.5%	7 ans	0	0	8 000 000	666 667	1 142 857	6 190 476	1 142 857
	18 417 000			4 213 656	2 069 016	8 000 000	2 735 683	3 211 881	8 335 108	3 211 881

Emprunts leasing au 31.12.2023

Référence Contrat	Libellé matériel	Taux	Durée	Solde au 31/12/2022		Mouvements de la période		Solde au 31/12/2023	
				Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
N°977	Mat de transport + Mat informatique	10,25%	5 ans	1 137	86 707	87 844		0	0
N°1031	Mat de transport	10,25%	5 ans	0	16 163	16 163		0	0
N°39	Mat de transport	11%	5 ans	248 237	132 110	132 110	144 420	103 817	144 420
N°949	Mat de transport + Mat informatique	11%	5 ans/3 ans	268 028	172 156	214 804	116 298	109 082	116 298
N°1183	Mat de transport + Mat informatique + MMB	11%	3 ans	0	2 654	2 654		0	0
N°421	Mat de transport + Mat informatique + MMB	11%	5 ans	30 112	67 469	67 469	30 112	0	30 112
N°323	Mat de transport + Mat informatique	11%	5 ans/3 ans	134 952	231 875	231 875	107 015	27 937	107 015
				682 466	709 134	752 919	397 845	240 836	397 845

Annexe 4 : Tableau de détermination du résultat fiscal

Résultat comptable avant impôts	18 362 897
I. Réintégrations	
. Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	253 738
. Cadeaux et frais de réception	149 495
. Pertes de change non réalisées	8 494
. Gains de change non réalisés antérieurement non imposés	2 647
. Taxe sur les voyages	2 220
. Amendes, et pénalités non déductibles	28 332
. Abandon de créances	77 855
. Provisions pour créances douteuses	445 275
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	214 087
. Provisions pour départ à la retraite	264 125
Total des réintégrations	1 446 267
II. Déductions	
. Dividendes	1 599 785
. Pertes de changes antérieurement constatées et fiscalement réintégré	241 905
. Gains de change non réalisé	176 187
. Provisions pour créances douteuses déductibles	445 275
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	130 369
. Reprise Provisions pour départ à la retraite	387 038
. Reprise sur provisions sur stock non admises en déduction initialement (réintégré aux résultats de l'année de leur constitution)	65 578
Total des déductions	3 046 137
Résultat fiscal	16 763 028
Impôt sur les sociétés 15%	2 514 454
Contribution sociale de solidarité (3%)	502 891
Résultat après impôts	15 345 552

Annexe 5 : Engagement hors bilan

I- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Actionnaires
1. Engagements donnés					
a) garanties personnelles					
b) Garanties réelles					
· Hypothèques :					
- Hypothèque en rang utile de TFN°45887 d'une superficie de 1 529 m ² sis à Sfax	2 000	BIAT			
- Hypothèque en premier rang sur le siège social SMART Tunisie édifié sur le terrain objet du titre foncier N° 156394 situé à CHARGUIA d'une superficie de 2 786 m ² .	8 870	BT			
- Hypothèque en 2ème rang sur terrain de 2 786 m ² sis objet du TF 156394 sur lequel est édifié le siège	3 000	ATTIJARI			
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété dite AMEN objet du titre foncier N°139070 Tunis sise à Tunis superficie 2996 m ² .	19 800	BH			
-Hypothèque de la totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 1024 m ² objet du titre foncier N°84197 Sousse, et de la totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 393 m ² objet du titre foncier N°85929 Sousse.	4 040	BT			
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m ² objet du TF 162691	6 800	ATB			
'- Hypothèque de rang utile la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Charguia, Tunis contenance de 34a 93ca, faisant l'objet du titre foncier N°162691 Tunis dénommé" MABROUK BEN ISMAIL"	8 000	BIAT			
· Nantissement					
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	3 000	ATTIJARI			
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	19 800	BH			
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile, et matériel	17 000	UIB			
Nantissement sur moyens de transport	2 421	BIAT			
c) Effets escomptés et non échus	47 361	-			
d) Intérêts restants non courus	9	BH			
Intérêts restants non courus	184	ATB			
Intérêts restants non courus	2534	BIAT			

2. Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
· cautionnement					
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	4 050 4 820 4 050	BIAT BT ATTIJARI	M. Abdelwaheb ESSAFI		M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	3 150 3 748 3 150	BIAT BT ATTIJARI	M. Mahmoud BOUDEN		M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	1 800 2 142 1 800	BIAT BT ATTIJARI	M. Taoufik BEN KHEMIS		M. Taoufik BEN KHEMIS
- Caution hypothécaire en rang utile de TFN°150786 d'une superficie de 1 580 m ² sis à borgel. Immeuble propriété de PROLOGIC TUNISIE, donné en garantie à la BIAT au nom de SMART TUNISIE.	10 000	BIAT		PROLOGIC TUNISIE	
-Hypothèque La totalité de la propriété sise sur la route allant de tunis à l'ariana d'une superficie de 438 m ² objet du titre foncier N°71279 Tunis.	1 380	BT		PROLOGIC TUNISIE	

Annexe 6 : Schéma des soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	31/12/2022	31/12/2023		31/12/2022	31/12/2023		31/12/2022	31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	331 037 154	332 874 615	Coût d'achat des marchandises vendues	280 404 348	286 600 577			
Total	331 037 154	332 874 615	Total	280 404 348	286 600 577	Marge commerciale	50 632 805	46 274 038
Marge commerciale	50 632 805	46 274 038	Autres charges externes	4 381 954	5 068 593			
Subvention d'exploitation	0	0						
Total	50 632 805	46 274 038	Total	4 381 954	5 068 593	Valeur ajoutée brute	46 250 851	41 205 445
			Impôts et taxes	1 589 057	1 639 882			
			Charges de personnel	8 296 225	9 160 041			
Valeur ajoutée brute	46 250 851	41 205 445	Total	9 885 282	10 799 923	Excédent brut d'exploitation	36 365 569	30 405 522
Excédent brut d'exploitation	36 365 569	30 405 522	Autres charges et pertes	73 967	114 687			
Autres produits et gains	1 885 116	2 258 144	Charges financières	16 338 946	13 680 527			
Produits financiers	1 771 983	1 715 367	Dotations aux amort.prov.ordinaires	2 426 253	2 723 813			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	3 135 682	2 514 454			
Total	40 022 667	34 379 033	Total	21 974 847	19 033 481	Résultat des activités ordinaires	18 047 820	15 345 552
Résultat positif des activités ordinaires	18 047 820	15 345 552	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Effet positif des modifications comptables	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
			Impôt /éléments extra. et modif. Comptab	0	0			
Total	18 047 820	15 345 552	Total	0	0	Résultat net	18 047 820	15 345 552

Annexe 7 : Parties liées

La nature des relations avec les parties liées est détaillée comme suit :

Société	Description du lien
ACT	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,996% par SMART TUNISIE.
AZUR COLORS	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 93,982% par SMART TUNISIE.
PROLOGIC	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,977% par SMART TUNISIE.
SIMOP	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,957% par SMART TUNISIE.
SMART INK	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 68,568% par SMART TUNISIE.

Les soldes au 31 décembre 2023 des comptes des parties liées et les transactions réalisées au cours de l'exercice 2023 se résument comme suit :

Société	Soldes au 31/12/2023			Transactions 2023					
	Créances clients	Dettes fournisseurs	Prêt accordé	Chiffre d'affaires	Produits locatifs	Produits de refacturation charges de personnel	Achats de marchandises et achats divers	Charge de refacturation rémunération DGA	Remboursement prêt (principal et intérêts)
ACT	143 338	193 214		5 466 263		89 999	447 410		
AZURCOLORS	1 348 774		0	2 395 781	13 616	45 486			262 111
PROLOGIC	11 511 452	792 168		29 774 001	10 080	108 259	868 587		
SIMOP	1 195 197	67 869		1 251 170	161 076	69 856	1 315 205	104 574	
SMART INK	239 184			170 092					
	14 437 944	1 053 250	0	39 057 307	184 772	313 600	2 631 202	104 574	262 111

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SMART TUNISIE SA** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **199 604 596 dinars**, des capitaux propres positifs de **100 573 558 dinars** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **15 345 552 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2023 pour un montant de 332 343 008 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 76 112 605 dinars et provisionnées à hauteur de 6 034 153 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 56 043 537 dinars provisionnée à hauteur de 214 087 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note III des notes aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet la société en 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêts public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 5 avril 2024
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

A-1 Votre Conseil d'Administration réuni le 24 mars 2023 a autorisé l'opération suivante :

En mai 2023, la société a contracté un prêt à moyen terme de 8 000 000 dinars auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie qui servira à parfaire le schéma de financement de la construction du siège social. Le prêt a été consenti pour une durée de sept ans avec un taux d'intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 1,5 point l'an.

A-2 Votre Conseil d'Administration réuni le 15 juin 2023 a autorisé des apports en « comptes courants associés » pour un montant global de 4 500 000 dinars.

La mise à disposition de ces apports est génératrice d'un intérêt annuel au taux de 8% et le remboursement de ces apports se fera selon la disponibilité de trésorerie de la société.

Ces apports sont détaillés comme suit :

Actionnaire	Solde compte courant 31.12.2022	Apport 2023	Remboursement 2023	Solde compte courant 31.12.2023	Intérêts payés 2023
M. Abdelwaheb ESSAFI	2 000 000	1 200 000	3 200 000	0	100 241
Mme. Myriam ESSAFI	0	1 800 000	1 800 000	0	61 742
M. Mahmoud BOUDEN	2 000 000	0	0	2 000 000	160 000
M. Taoufik BEN KHEMIS	3 000 000	1 500 000	0	4 500 000	305 425
	7 000 000	4 500 000	5 000 000	6 500 000	627 408

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

B-1 Opérations et conventions avec la société SIMOP TUNISIE

B-1-1 En vertu du contrat de location signé le 20 janvier 2011, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE un local sis au 3, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 1 700 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 6 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% à partir de la 3^{ème} année.

Les produits locatifs pour l'exercice 2023 s'élèvent à 123 144 dinars

B-1-2 En vertu du contrat de location signé le 1^{er} octobre 2012, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis à la Zone Industrielle Poudrière 1 Route de Sidi Mansour km1 – SFAX d'une superficie de 400 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 300 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2023 s'élèvent à 25 728 dinars.

B-1-3 En vertu du contrat de location signé le 22 janvier 2018, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis 66, Avenue Leopold Sedar Senghor - 4000- Sousse d'une superficie de 1 417 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2023 s'élèvent à 12 204 dinars.

B-1-4 Convention de prestation de services du 1^{er} juin 2009 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'intervention technique de réparation pièces et main d'œuvre au titre des équipements neufs en garantie.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2023 à 975 833 dinars.

B-1-5 Convention de prestation de services du 2 janvier 2013 telle que modifiée par l'avenant N°8 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'entretien et de maintenance de son parc de matériel informatique pour un montant annuel de 33 226 dinars.

B-1-6 Convention de prestation de services 90061, telle que modifiée par l'avenant N°1 , en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE :

- Le support commercial et avant-vente.
- L'assistance à l'exécution des projets d'intégration des départements solution d'entreprise et réseau.
- L'assistance et l'infogérance système d'information.
- La maintenance et l'administration applicative

Le montant de ces prestations s'élève à 288 900 dinars.

B-1-7 Avenant N°10 au contrat de prestation de services « maintenance corrective et évolutive des serveurs » conclu avec SIMOP TUNISIE aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : une année renouvelable par tacite reconduction.
- Date d'effet du contrat : 18 juin 2021.
- Prix annuel de la prestation : 810 dinars HT (hors taxes) avec une augmentation annuelle n'excédant pas 5%.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2023 à 863 dinars.

B-1-8 Convention de mise à disposition du Président Directeur Général de la société SIMOP TUNISIE au profit de la société SMART TUNISIE et ACT.

En vertu de la convention signée le 24 mars 2023, la société SIMOP TUNISIE a facturé en 2023 une quote-part des charges encourues pour le compte de SMART TUNISIE comme suit :

Département	SIMOP
Direction Générale	104 574

B-2 Opérations et conventions avec la société AZURCOLORS

B-2-1 En vertu du contrat de location signé le 29 mai 2020, la société SMART TUNISIE donne en location à la société AZURCOLORS une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 200 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2023 s'élèvent à 13 616 dinars.

B-2-2 En vertu du contrat de prêt conclu en date du 23 novembre 2020, la société SMART TUNISIE a consenti à la société AZURCOLORS un prêt d'un montant de 700 000 dinars, remboursable sur 36 mois à partir de janvier 2021, au taux d'intérêt de 8%. Le prêt a été totalement remboursé au 31.12.2023. Les intérêts facturés au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 28 778 dinars.

B-3 Opérations et conventions avec la société PROLOGIC

B-3-1 En vertu du contrat de location signé le 3 février 2022, la société SMART TUNISIE donne en location à la société PROLOGIC TUNISIE une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 190 M² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2023 s'élèvent à 10 080 dinars.

B-4 Convention de refacturation des charges de personnel entre les sociétés du groupe SMART TUNISIE

En vertu de la convention signée le 24 mars 2023, la société SMART TUNISIE a facturé en 2023 les quoteparts des charges encourues pour le compte des filiales comme suit :

Désignation	PROLOGIC	ACT	SIMOP	AZURCOLORS	Total
Refacturation de personnel	108 259	89 999	69 856	45 486	313 600

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

C-1-1 Directeur Général :

La rémunération du Directeur Général est fixée par la décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2021. Cette rémunération est de 40 000 dinars bruts par mois avec octroi de 14 mois de salaires par an.

Il est mis à la disposition du Directeur Général une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-2 Premier Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Premier Directeur Général Adjoint de SMART TUNISIE assumant aussi les fonctions de Président Directeur Général de SIMOP TUNISIE est actée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023 qui a autorisé la convention de mise à disposition du Président Directeur Général de la société SIMOP TUNISIE au profit de la société SMART TUNISIE. Les frais de mise à disposition pour l'exercice 2023 s'élèvent à 104 574 dinars hors taxes.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-3 Deuxième Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Deuxième Directeur Général Adjoint est fixée par les décisions du Conseil d'Administration du 9 juin 2022 et du 16 mai 2023. Cette rémunération est de 17 040 dinars bruts par mois à compter du 1^{er} mai 2022 et de 18 500 dinars bruts par mois avec octroi de 16 mois de salaires par an à compter du 1^{er} mai 2023. Il lui est également octroyé une prime annuelle d'Aid s'élevant à un montant brut de 200 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-4 Troisième Directeur Général Adjoint :

La rémunération du Troisième Directeur Général Adjoint est fixée par les décisions du Conseil d'Administration du 9 juin 2022 et du 16 mai 2023. Cette rémunération est de 13 900 dinars bruts par mois à compter du 1^{er} mai 2022 et de 15 200 dinars bruts par mois avec octroi de 18 mois de salaires par an à compter du 1^{er} mai 2023. Il lui est également octroyé une prime annuelle d'Aid s'élevant à un montant brut de 200 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-5 Les rémunérations servies aux dirigeants de SMART TUNISIE par les filiales se détaillent comme suit :

- Le Président du Conseil d'Administration de SMART TUNISIE est également Président Directeur Général de la filiale PROLOGIC TUNISIE. La rémunération annuelle brute perçue en 2023 s'est élevée à 253 820 dinars.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents

- Le Premier Directeur Général Adjoint est également Président Directeur Général de la filiale SIMOP TUNISIE. La rémunération annuelle brute perçue en 2023 s'est élevée à 253 820 dinars.

C-1-6 L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence. Le montant net total pour l'exercice 2023 s'est élevé à 220 000 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023 a fixé les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant total de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2023.

C-2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Premier Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	560 000	0	104 574	124 443
	Deuxième Directeur Général Adjoint		Troisième Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme (Y compris charges patronales)	348 635	0	322 508	0
Avantages postérieurs à l'emploi (IDR)	6 821	43 733	6 821	3 188

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 5 avril 2024
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

AVIS DES SOCIÉTÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIETE SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & Mme Hayet LAABIDI (ACEF EXPERT).

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		15 429 703	15 429 703
Moins : Amortissements		-1 743 094	-971 609
	1	<u>13 686 609</u>	<u>14 458 094</u>
Immobilisations incorporelles		948 808	819 862
Moins : Amortissements		-470 357	-431 593
	2	<u>478 452</u>	<u>388 269</u>
Immobilisations corporelles		54 504 857	42 302 703
Moins : Amortissements		-15 593 289	-13 156 112
	3	<u>38 911 568</u>	<u>29 146 590</u>
Immobilisations financières	4	<u>77 694</u>	<u>77 229</u>
Autres actifs non courants	5	968 609	1 408 923
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>54 122 931</u>	<u>45 479 105</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks		67 421 377	82 934 273
Moins : Provisions		-227 309	-261 776
	6	<u>67 194 068</u>	<u>82 672 497</u>
Clients et comptes rattachés		93 139 551	74 053 464
Moins : Provisions		-6 983 326	-6 751 120
	7	<u>86 156 225</u>	<u>67 302 344</u>
Autres actifs courants	8	14 092 966	11 588 720
Liquidités et équivalents de liquidités	9	2 739 693	1 522 969
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>170 182 952</u>	<u>163 086 529</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>224 305 883</u>	<u>208 565 634</u>

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		43 386 185	36 155 155
Réserves consolidées		41 162 611	43 318 614
Ecart de conversion		-10 230	-14 961
Total des capitaux propres avant résultat		84 538 567	79 458 808
Résultat de l'exercice consolidé		15 074 717	18 087 217
Total des capitaux propres après résultat		99 613 283	97 546 025
<i>Intérêts minoritaires dans les réserves</i>		256 288	174 830
<i>Intérêts minoritaires dans le résultat</i>		116	-35 956
Total des Intérêts minoritaires		256 404	138 874
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10	99 869 687	97 684 899
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	9 636 308	6 169 489
Provisions	12	1 802 378	1 932 808
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		11 438 686	8 102 296
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	27 332 621	26 112 013
Autres passifs courants	14	13 215 875	14 776 665
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	72 449 013	61 889 761
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		112 997 510	102 778 439
TOTAL DES PASSIFS		124 436 196	110 880 735
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		224 305 883	208 565 634

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	373 473 264	361 594 591
Autres produits d'exploitation	17	1 060 063	2 029 481
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		374 533 327	363 624 073
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	18	312 174 077	299 208 104
Achats d'approvisionnements consommés	19	931 629	909 417
Charges de personnel	20	18 102 463	15 798 745
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	5 192 118	4 707 383
Autres charges d'exploitation	22	7 388 187	6 499 684
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		343 788 475	327 123 332
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 744 853	36 500 741
Charges financières nettes	23	(13 232 442)	(15 348 638)
Produits des placements	24	331 149	540 633
Autres gains ordinaires	25	379 559	67 263
Autres pertes ordinaires	26	(181 197)	(163 577)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		18 041 922	21 596 421
Impôt sur les bénéfices		(2 972 937)	(3 532 846)
Impôts différés		5 848	(12 314)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		15 074 832	18 051 261
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES		15 074 832	18 051 261
Part revenant aux intérêts minoritaires		116	(35 956)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		15 074 717	18 087 217

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2023
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		15 074 717	18 087 217
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		116	-35 956
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		3 314 735	2 574 587
Variation des :			
Stocks		15 512 896	-28 454 052
Clients		-19 086 087	-6 905 224
Autres actifs		-2 504 247	7 027 634
Fournisseurs et autres dettes		-340 181	-2 718 958
Autres actifs non courants		440 313	591 172
Plus-value de cession		-301 837	-29 079
Ecart de conversion		7 122	-12 109
Impôts différés		-5 848	19 188
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		12 111 699	-9 855 579
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immo. Corp. et incorp		-13 167 444	-6 147 496
Encaissements provenant de la cession d'immo. Corp. et incorp		370 990	31 920
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-465	-38 851
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	112 340
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-12 796 919	-6 042 088
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions (société mère)		0	10 000 080
Encaissements suite à l'émission d'actions (sociétés intégrées)		111 960	125 984
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-12 292 753	-16 269 820
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-215	-338
Encaissements provenant des emprunts		8 907 030	3 447 618
Remboursements d'emprunts		-3 493 425	-2 048 206
Remboursements leasing		-1 259 379	-1 430 117
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation		14 762 642	10 588 781
Dépenses du fonds social		-716 159	-568 262
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		6 019 702	3 845 719
Variation de trésorerie		5 334 482	-12 051 949
Trésorerie au début de l'exercice		-10 290 004	1 761 945
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27	-4 955 522	-10 290 004

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe SMART TUNISIE faisant l'objet de ces états financiers consolidés est composé de six sociétés :

- Une société mère : SMART TUNISIE ; et
- Cinq filiales : AZUR COLORS, SMART INK, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT) et PROLOGIC TUNISIE

▪ SMART TUNISIE

La Société SMART TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1997. Elle est spécialisée dans le commerce de gros de matériels informatiques.

▪ AZUR COLORS

La Société AZUR COLORS est une Société Anonyme créée en 2015. Elle est spécialisée dans la vente des imprimantes industrielles mais aussi de tous les produits HP. Elle assure l'installation et le service après-vente des machines vendues.

▪ SMART INK

La Société SMART INK est une Société à Responsabilité Limitée créée en 2020 et installée au Maroc. Elle est spécialisée dans la commercialisation et la distribution en gros et en détail des produits informatiques et d'impressions en tout genre.

▪ SIMOP TUNISIE

La Société SIMOP TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1999 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la maintenance, la réparation, l'assistance clientèle et la vente des accessoires et consommables informatiques.

▪ ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT)

La Société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY est une Société Anonyme créée en 1992 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans le commerce de gros d'équipements informatiques et de logiciels.

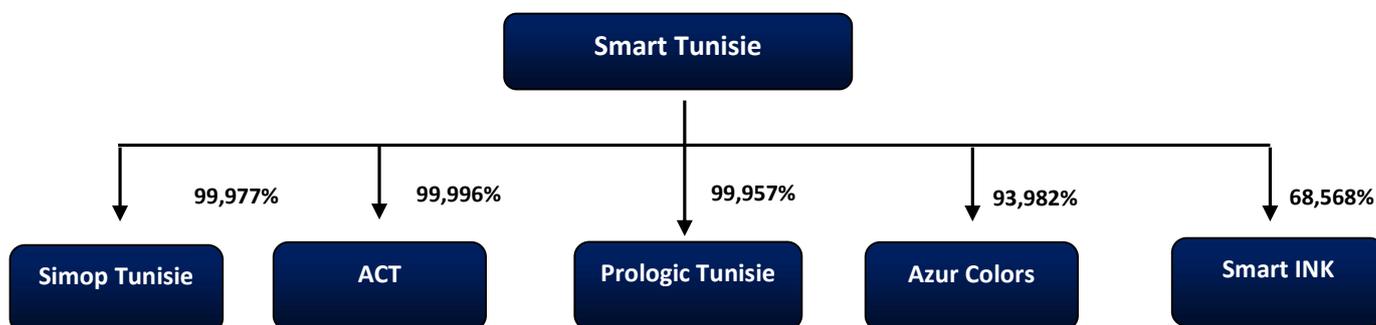
▪ PROLOGIC TUNISIE

La Société PROLOGIC TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1985 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la vente de services et d'équipements informatiques.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe SMART TUNISIE est présenté au niveau du schéma suivant :

Périmètre 2023



Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NCT 35 à NCT 37 et aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales régissant les groupes des sociétés.

Les participations détenues par SMART TUNISIE au 31 décembre 2023 se présente comme suit

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE arrêtés au 31 décembre 2023 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par :

- ✓ La loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable Des Entreprises ;
- ✓ Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ L'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables.

Les états financiers de la société mère et de ses deux filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date (31 décembre).

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels certifiés par les commissaires aux comptes des sociétés ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés.

L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de la société SMART TUNISIE.

La société SMART TUNISIE possède un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- ✓ du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou
- ✓ du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la société mère détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Méthodes de consolidation

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 est la suivante :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
SMART TUNISIE	100,000%	100,000%	Société mère	Société consolidante
PROLOGIC TUNISIE	99,977%	99,977%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ACT	99,996%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SIMOP TUNISIE	99,957%	99,957%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AZUR COLORS	93,982%	93,982%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SMART INK	68,568%	68,568%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- 1- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- 2- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- 3- Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- 4- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- 5- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- 6- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ convention de la périodicité ;
- ✓ convention de prudence ;
- ✓ convention du coût historique et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe **SMART TUNISIE** pour l'élaboration de ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

Goodwill

Selon la NCT 38, le Goodwill, ou encore l'écart de première consolidation correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange. Il doit être comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le Goodwill dégagé suite à l'acquisition des titres de la société AZUR COLORS s'élève à 945 702 dinars. Le groupe compte l'amortir sur une durée de 20 ans.

Il n'y a pas de Goodwill issu de l'acquisition des titres de la filiale SMART INK et ce en raison du fait que ladite acquisition a été opérée à la constitution de la société.

Les Goodwill dégagés lors de la restructuration du Groupe dans le cadre de l'introduction en bourse et le Goodwill AZURCOLORS se présentent comme suit :

Société	Montant
PROLOGIC	10 996 748
ACT	2 187 840
SIMOP	1 299 413
AZUR COLORS	945 702
Total	15 429 703

Les Goodwill seront amortis sur 20 ans.

Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

En l'absence d'une évaluation à la juste valeur des actifs et passifs des sociétés à la date d'acquisition des titres, aucun écart d'évaluation n'a été dégagé.

Ecart de conversion

Les états financiers de la filiale étrangère SMART INK sont convertis de la monnaie locale (MAD) vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (TND) selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20 %, 25% et 33%
Equipements de bureau	10%, 20% et 50%
Installations électriques	20%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20% et 33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de transaction.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.

Stocks

Les stocks des sociétés du groupe se composent de marchandises destinées à la vente. Pour leur traitement, le groupe a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.

Concernant, l'évaluation des stocks, le groupe a opté pour la méthode du coût moyen pondéré.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées conformément à la politique de provision fixée par le groupe.

Impôts différés

La société mère et les filiales AZUR COLORS, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT) et PROLOGIC TUNISIE sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

La filiale SMART INK est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur au Maroc.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. CONTROLE FISCAL

La société SMART TUNISIE a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT dinars ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT dinars ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour

2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 août 2023.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Nous n'avons pas identifié de situations ou événements survenus après la date de clôture de l'exercice 2023 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748	10 996 748
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840	2 187 840
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413	1 299 413
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 702	945 702
Total Brut	15 429 703	15 429 703
Amortissement écart d'acquisition PROLOGIC	-1 184 033	-634 196
Amortissement écart d'acquisition ACT	-235 567	-126 175
Amortissement écart d'acquisition SIMOP	-139 909	-74 939
Amortissement écart d'acquisition AZURCOLORS	-183 584	-136 299
Total Amortissement	-1 743 094	-971 609
Valeur Nette	13 686 609	14 458 094

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds commercial	120 000	120 000
Site internet	34 082	16 007
Logiciel	794 726	683 854
Total valeur brute	948 808	819 862
Amortissements	-470 357	-431 593
Valeur Nette	478 452	388 269

Note 3 : Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	13 254 128	12 958 650
Avances sur acquisition terrain	4 091 917	2 519 883
Constructions	11 088 358	10 596 161
Construction en cours	9 591 764	1 794 380
Matériel informatique et d'exploitation	5 406 800	5 239 837
Matériel de transport	9 096 738	7 509 509
Agencement, aménagement et installation	1 199 026	1 011 951
Mobilier et matériel de bureau	776 128	672 332
Total valeur brute	54 504 857	42 302 703

Amort. Constructions	-5 902 558	-5 399 649
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	-3 817 439	-2 964 944
Amort. Matériel de transport	-4 490 129	-3 519 026
Amort. Agencement, aménagement et installation	-794 587	-710 203
Amort. Mobilier et matériel de bureau	-588 576	-562 290
Total amortissements	-15 593 289	-13 156 112
Valeur Nette	38 911 568	29 146 590

Note 4 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et cautionnements versés	77 694	77 229

Note 5 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Frais préliminaires	2 025 273	2 024 757
Charges à répartir	227 358	0
Résorption des frais préliminaires	-1 335 457	-661 424
Impôts différés	51 436	45 589
	968 609	1 408 923

Note 6 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de marchandises	57 931 536	71 995 607
Stocks en douane / en transit	9 489 840	10 938 665
Valeur brute	67 421 377	82 934 273
Provisions pour dépréciation des stocks	-227 309	-261 776
Valeur nette	67 194 068	82 672 497

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Clients ordinaires	71 868 645	64 229 062
Clients effets à recevoir	7 002 950	575 611
Clients impayés	2 152 816	2 386 961
Clients douteux ou litigieux	6 983 326	6 751 120
Clients retenues de garantie	7 889	7 889
Clients facture à établir	5 123 925	102 822
Valeur brute	93 139 551	74 053 464
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-6 983 326	-6 751 120
Valeur nette	86 156 225	67 302 344

Note 8 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs débiteurs	2 775 337	2 098 778
Fournisseurs avances et acomptes	168 597	84 728
Sous total Fournisseurs	2 943 935	2 183 506
Report d'impôts sur les sociétés	4 294 109	2 512 868
Report d'impôts sur les sociétés en cours de restitution	286 820	31 796
Report de TVA	2 153 182	2 999 507
Report de TVA en cours de restitution	0	604 287
Échéances Payées Amnistie Fiscale	1 997 599	788 938
Sous total Impôts et taxes	8 731 710	6 937 396
Produits à recevoir	591 334	688 367
Charges constatées d'avance	1 054 631	1 086 751
Sous total comptes de régularisation	1 645 965	1 775 118
Prêts au personnel	103 215	135 337
Prêts et avances au personnel	66 663	39 362
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	267 590	65 014
Prologic International	56 381	0
Cautions douanières	277 507	452 987
Sous total autres	771 356	692 700
	14 092 966	11 588 720

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Chèques à l'encaissement	28 067	221 772
Banques	2 673 410	1 255 127
Caisses	38 216	46 070
	2 739 693	1 522 969

Note 10 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	43 386 185	36 155 155
Réserves consolidées	41 162 611	43 318 614
Résultat consolidé	15 074 717	18 087 217
Ecart de conversion	-10 230	-14 961
Intérêts minoritaires dans les réserves	256 288	174 830
Intérêts minoritaires dans le résultat	116	-35 956
Total	99 869 687	97 684 899

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	43 386 185	36 155 155
Nombre d'actions	8 677 237	7 231 031
Valeur nominale	5	5
Résultat de l'exercice consolidé (part du groupe)	15 074 717	18 087 217
Résultat par action	1,737	2,501

Note 11 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	9 296 497	5 153 950
Emprunts leasing	339 811	1 015 539
	9 636 308	6 169 489

Note 12 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	382 378	512 808
	1 802 378	1 932 808

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	17 607 445	21 144 234
Fournisseurs locaux	2 841 566	2 152 922
Fournisseurs effets à payer	6 595 979	2 576 683
Fournisseurs factures non parvenues	287 631	238 173
	27 332 621	26 112 013

Note 14 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants associés	7 503 352	8 007 318
Retenues à la source	1 061 165	1 612 418
Contribution sociale de solidarité B	589 739	702 506
Impôts à payer	94 628	76 395
TVA à payer	66 690	115 981
TCL B	102 597	92 862
TFP	60 345	56 622
FORPOLOS	30 173	28 311
Droits de timbre	4 703	2 652
Sous total impôts et taxes	2 010 040	2 687 747
CNSS	1 468 405	1 310 686
Provision pour congés à payer	788 628	633 894
Provision pour primes à payer	111 275	121 451
Assurance groupe	95 576	152 174
Personnel Rémunérations dues	257 863	2 620
Sous total comptes du personnel	2 721 746	2 220 826
Jetons de présence	0	265 625
Clients créditeurs	363 332	693 286
Charges à payer	528 594	696 035
Produits constatés d'avance	85 611	205 829
Dépôts et cautionnements reçus	3 200	0
Sous total autres	980 737	1 860 774
	13 215 875	14 776 665

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédit dessaisissement	45 707 866	24 849 000
Obligations cautionnées	6 985 800	6 994 532
Financement en devise	10 100	6 144 563
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 917 248	2 412 857
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	630 943	1 216 095
Effets escomptés non échus	7 529 909	8 681 514
Banques	7 667 148	11 591 201
	72 449 013	61 889 761

Note 16 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Ventes	374 450 548	362 439 347
Ristournes accordées	-977 284	-844 756
	373 473 264	361 594 591

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits de location	720 228	702 768
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	306 069	679 968
Autres produits	33 766	0
Reprise sur provision pour risque fiscal	0	580 000
Reprise sur provision pour risque social	0	46 745
Reprise sur provision pour risque et charge	0	20 000
	1 060 063	2 029 481

Note 18 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises	295 758 022	327 487 671
Etudes et prestations de services	891 262	179 338
Variation de stocks de marchandises	15 524 793	-28 458 905
	312 174 077	299 208 104

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achats non stockés fournitures et travaux	382 343	358 248
Fournitures de bureaux	238 719	240 944
Electricité	240 813	229 632
Eau	17 162	17 637
Achats divers	52 591	62 956
	931 629	909 417

Note 20 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	14 587 854	12 927 593
Salaires SIVP	123 560	73 255
Indemnités de stage	56 084	46 822
Autres charges de personnel	140 943	78 275
Charges patronales CNSS	2 648 886	2 300 148
Charges patronales assurance groupe	531 010	486 645
Variation provision pour congés à payer	154 733	(115 477)
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	(130 430)	14 166
Variation provision primes à payer	(10 177)	(12 682)
	18 102 463	15 798 745

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	771 485	771 485
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 930 048	3 680 813
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	-47 689	46 793
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	538 275	208 292
	5 192 118	4 707 383

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'assurance	439 186	411 361
Entretien et réparation	249 146	215 553
Formation et abonnements	369 534	245 850
Charges de location	397 889	290 893
Sous total services extérieurs	1 455 754	1 163 657
Publicité et marketing	753 772	531 136
Honoraires	465 735	506 609
Personnel extérieur à l'entreprise	33 160	0
Frais de bourse	84 478	71 541
Jetons de présence	356 250	265 625
Commissions et frais bancaires	443 554	452 577
Frais de transport	445 667	409 059
Voyages, missions et réceptions	757 286	566 853
Frais de télécommunications	198 146	264 064
Sous total autres services extérieurs	3 538 049	3 067 464
Dons et subventions	93 892	51 432
Charges diverses	5 464	3 868
Sous total charges diverses ordinaires	99 356	55 299
TCL	898 636	863 690
TFP FOPROLOS	284 428	275 158
Autres impôts et taxes	524 382	371 910
Contribution sociale de solidarité	587 582	702 506
Sous total impôts et taxes	2 295 028	2 213 264
	7 388 187	6 499 684

Note 23 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Pertes de change	3 428 313	8 062 160
Gains de change	-670 458	-476 472
Sous total pertes et gains de change	2 757 854	7 585 688
Intérêts sur emprunts bancaires	394 321	282 692
Intérêts sur emprunts leasing	163 876	299 384
Sous total intérêts emprunts	558 197	582 077
Intérêts sur escompte	4 356 893	3 029 874
Intérêts sur financements en dinars	3 593 413	2 458 200
Agios bancaires	1 538 621	1 153 417
Intérêts sur obligations cautionnées	809 973	876 562
Intérêts sur financements en devise	228 538	578 861
Intérêts sur lettre de crédit	47 854	54 530
Sous total intérêts financement d'exploitation	10 575 293	8 151 444
Intérêts des comptes courants actionnaires	707 408	687 562
Escomptes obtenus	-1 366 311	-1 658 132
	13 232 442	15 348 638

Note 24 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts de retard sur créances clients	314 320	324 195
Intérêts sur prêts aux personnel	16 829	19 176
Revenus des placements	0	197 260
Autres produits	0	2
	331 149	540 633

Note 25 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur cession d'immobilisations	323 949	31 920
Autres gains sur éléments non récurrents	55 610	35 343
	379 559	67 263

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités et amendes	89 671	90 973
Pertes sur créances irrécouvrables	77 855	44 788
Différences de règlements	11 261	19 475
Pertes sur cession d'immobilisations	2 410	8 342
	181 197	163 577

Note 27 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2023	31/12/2022
Banques	2 673 410	1 255 127
Caisses	38 216	46 070
Total liquidités et équivalents de liquidités	2 711 626	1 301 197

Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2023	31/12/2022
Banques	-7 667 148	-11 591 201
Total concours bancaires	-7 667 148	-11 591 201

Trésorerie à la clôture de l'exercice

	31/12/2023	31/12/2022
	-4 955 522	-10 290 004

Annexe 1
Tableau d'amortissement au 31.12.2023
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN
	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023	31.12.2022	Dotations	Cessions	31.12.2023	
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748			10 996 748	634 196	549 837		1 184 033	9 812 715
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840			2 187 840	126 175	109 392		235 567	1 952 273
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413			1 299 413	74 939	64 971		139 909	1 159 504
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 702			945 702	136 299	47 285		183 584	762 118
<u>Total Ecart d'acquisition</u>	15 429 703	0	0	15 429 703	971 609	771 485	0	1 743 094	13 686 609
Fonds commercial	120 000			120 000	0			0	120 000
Site internet	16 007	18 075	0	34 082	12 508	5 930	0	18 438	15 644
Logiciel	683 854	162 632	-51 760	794 726	419 085	84 595	-51 760	451 919	342 807
<u>Total Immobilisations incorporelles</u>	819 862	180 707	-51 760	948 808	431 593	90 525	-51 760	470 357	478 452
Terrain	12 958 650	295 478	0	13 254 128	0	0	0	0	13 254 128
Avances sur acquisition terrain	2 519 883	1 572 034	0	4 091 917	0	0	0	0	4 091 917
Constructions	10 596 161	492 198	-1	11 088 358	5 399 649	502 909	0	5 902 558	5 185 800
Construction en cours	1 794 380	8 288 422	-491 038	9 591 764	0	0	0	0	9 591 764
Matériel informatique et d'exploitation	5 239 837	408 185	-241 222	5 406 800	2 964 944	1 091 308	-238 813	3 817 439	1 589 360
Matériel de transport	7 509 509	2 071 814	-484 586	9 096 738	3 519 026	1 402 338	-431 235	4 490 129	4 606 609
Agencement, aménagement et installation	1 011 951	195 883	-8 808	1 199 026	710 203	93 191	-8 808	794 587	404 439
Mobilier et matériel de bureau	672 332	140 369	-36 574	776 128	562 290	63 579	-37 294	588 576	187 552
<u>Total Immobilisations corporelles</u>	42 302 703	13 464 384	-1 262 229	54 504 857	13 156 112	3 153 326	-716 149	15 593 289	38 911 568
<u>Total</u>	58 552 267	13 645 091	-1 313 990	70 883 368	14 559 314	4 015 335	-767 909	17 806 740	53 076 628

Annexe 2

**Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2023
(En Dinars Tunisiens)**

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires dans les réserves	Intérêts minoritaires dans le résultat	Total des intérêts minoritaires
Solde au 31-12-2022	36 155 155	43 318 614	18 087 217	-14 961	97 546 025	174 830	-35 956	138 874
Affectation du Résultat 2022		18 072 256	-18 087 217	14 961	0	-35 956	35 956	0
Ajustement des réserves d'ouverture		11 897			11 897	10 144		10 144
Fonds social		-716 159			-716 159			0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-12 292 753			-12 292 753			0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-215			-215			0
Augmentation de capital	7 231 030	-7 231 030			0	111 960		111 960
Ecart de conversion				-10 230	-10 230	-4 689		-4 689
Résultat de l'exercice			15 074 717		15 074 717		116	116
Solde au 31-12-2023	43 386 185	41 162 611	15 074 717	-10 230	99 613 283	256 288	116	256 404

Annexe 3
Schéma des soldes intermédiaires de gestion consolidé
(En Dinars Tunisiens)

PRODUITS	31/12/2022	31/12/2023	CHARGES	31/12/2022	31/12/2023	S O L D E S	31/12/2022	31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	363 624 073	374 533 327	Coût d'achat des marchandises vendues	299 208 104	312 174 077			
Total	363 624 073	374 533 327	Total	299 208 104	312 174 077	Marge commerciale	64 415 969	62 359 251
Marge commerciale	64 415 969	62 359 251	Autres charges externes	5 195 837	6 024 788			
Total	64 415 969	62 359 251	Total	5 195 837	6 024 788	Valeur ajoutée brute	59 220 132	56 334 463
			Impôts et taxes	2 213 264	2 295 028			
			Charges de personnel	15 798 745	18 102 463			
Valeur ajoutée brute	59 220 132	56 334 463	Total	18 012 009	20 397 491	Excédent brut d'exploitation	41 208 124	35 936 971
Excédent brut d'exploitation	41 208 124	35 936 971	Autres charges et pertes	163 577	181 197			
Autres produits et gains	607 895	710 707	Charges financières	17 483 242	15 269 211			
Produits financiers	2 134 604	2 036 769	Dotations aux amort.prov.ordinaires	4 707 383	5 192 118			
			Impôt sur le résultat ordinaire	3 532 846	2 972 937			
Total	43 950 623	38 684 448	Total	25 887 048	23 615 463	Résultat des activités ordinaires	18 063 575	15 068 985
Résultat positif des activités ordinaires	18 063 575	15 068 985	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Impôts différés	-12 314	5 848	Pertes extraordinaires	0	0			
Part revenant aux intérêts minoritaires	35 956	-116	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Impôt /éléments extra. et modif. Comptables	0	0			
Total	18 087 217	15 074 717	Total	0	0	Résultat net	18 087 217	15 074 717

Annexe 4 : Engagement hors bilan
(En milliers de Dinars Tunisiens)

Types d'engagements	Valeur KTND	Tiers	Dirigeants / Actionnaires
1. Engagements donnés			
a) garanties personnelles			
b) Garanties réelles			
· Hypothèques :			
- Hypothèque en rang utile de TFN°45887 d'une superficie de 1 529 m ² sis à Sfax	2 000	BIAT	
- Hypothèque en premier rang sur le siège social SMART Tunisie édifié sur le terrain objet du titre foncier N° 156394 situé à CHARGUIA d'une superficie de 2 786 m ² .	8 870	BT	
- Hypothèque en 2ème rang sur terrain de 2 786 m ² sis objet du TF 156394 sur lequel est édifié le siège	3 000	ATTIJARI	
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété dite AMEN objet du titre foncier N°139070 Tunis sise à Tunis superficie 2996 m ² .	19 800	BH	
-Hypothèque La totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 1024 m ² objet du titre foncier N°84197 Sousse, et l'hypothèque la totalité de la propriété sise à Sousse d'une superficie de 393 m ² objet du titre foncier N°85929 Sousse.	4 040	BT	
-Hypothèque La totalité de la propriété sise sur la route allant de Tunis à l'Ariana d'une superficie de 438 m ² objet du titre foncier N°71279 Tunis.	3 160	BT	
- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété lui appartement dénommée MABROUK BEN ISMAIL située à la Zone industrielle de la Charguia I, d'une superficie de 3493 m ² objet du TF 162691	6 800	ATB	
'- Hypothèque de rang utile la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Charguia, Tunis contenance de 34a 93ca, faisant l'objet du titre foncier N°162691 Tunis dénommé" MABROUK BEN ISMAIL"	8 000	BIAT	
· Nantissement			
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	3 000	ATTIJARI	
Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible	19 800	BH	
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile, et matériel	17 000	UIB	
Nantissement sur matériel informatique et moyen de transport	3 496	BIAT	
c) Effets escomptés et non échus	49 093	-	
d) Intérêts restants non courus	9	BH	
Intérêts restants non courus	192	ATB	
Intérêts restants non courus	110	BT	
Intérêts restants non courus	2 585	BIAT	

2. Engagements reçus a) Garanties personnelles · cautionnement			
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	4 455 8 666 4 050 230	BIAT BT ATTIJARI ATB	M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	3 465 6 506 3 150 0	BIAT BT ATTIJARI ATB	M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	1 980 3 718 1 800 0	BIAT BT ATTIJARI ATB	M. Taoufik BEN KHEMIS

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires
Société SMART TUNISIE SA
9 bis impasse n° 3 rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net du bilan de **224 305 883 dinars**, des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **99 613 283 dinars**, y compris un résultat net bénéficiaire (part du Groupe) s'élevant à **15 074 717 dinars** ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de **256 404 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2024.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2023 pour un montant de 373 473 264 dinars et représente le poste le plus significatif de l'état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 93 139 551 dinars et provisionnées à hauteur de 6 983 326 dinars. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour

dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 67 421 377 dinars et provisionnée à hauteur de 227 309 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année, l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note V aux états financiers consolidés se rapportant au contrôle fiscal dont a fait l'objet SMART TUNISIE.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question ne dépassent pas les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 5 avril 2024
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états financiers sont accompagnés des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY et Associés) et Mr Wael KETATA (Cabinet DELTA CONSULT).

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>5.1</i>	71 106	56 526
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>5.2</i>	591 089	578 394
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	<i>5.3</i>	2 963 958	2 820 967
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	<i>5.4</i>	15 237	11 765
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	<i>5.5</i>	606 413	496 233
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	<i>5.6</i>	129 311	66 483
<i>AC 7</i> - Autres actifs	<i>5.7</i>	175 403	147 196
TOTAL ACTIF		4 552 517	4 177 564
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	<i>5.8</i>	197 132	91 055
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>5.9</i>	52 457	73 648
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>5.10</i>	3 393 517	3 176 294
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	<i>5.11</i>	75 495	95 716
<i>PA 5</i> - Autres passifs	<i>5.12</i>	314 576	249 438
TOTAL PASSIF		4 033 177	3 686 151
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		366 400	332 187
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		52 929	59 215
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>5.13</i>	519 340	491 413
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 552 517	4 177 564

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
<i>HB 1</i> - Cautions, avals et autres garanties données	<i>5.14</i>	881 937	799 925
<i>HB2</i> - Crédits documentaires	<i>5.15</i>	324 015	337 346
<i>HB3</i> - Actifs donnés en garantie	<i>5.16</i>	197 000	91 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 402 952	1 228 271
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
<i>HB4</i> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>5.17</i>	296 011	201 376
<i>HB5</i> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<i>5.18</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		296 019	201 384
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
<i>HB7</i> - Garanties reçues	<i>5.19</i>	1 850 985	1 800 663
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 850 985	1 800 663

ÉTAT DE RÉSULTAT
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire :			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<i>5.20</i>	331 550	271 461
<i>PR 2</i> – Commissions (*)	<i>5.21</i>	71 131	66 976
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>5.22</i>	26 784	33 997
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<i>5.23</i>	35 388	33 547
Total produits d'exploitation bancaire		464 853	405 981
Charges d'exploitation bancaire :			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>5.24</i>	(153 996)	(106 261)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(8 678)	(6 567)
Total charges d'exploitation bancaire		(162 674)	(112 828)
PRODUIT NET BANCAIRE		302 179	293 153
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	<i>5.25</i>	(20 073)	(12 714)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>5.26</i>	4 207	7 715
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation (*)		532	214
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	<i>5.27</i>	(128 088)	(119 353)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation (*)	<i>5.28</i>	(66 737)	(62 365)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		(9 939)	(9 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 081	97 212
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires (*)	<i>5.29</i>	830	(6 349)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les bénéfices	<i>5.30</i>	(29 982)	(31 648)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		52 929	59 215
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		52 929	59 215
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		52 929	59 215
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	<i>5.31</i>	2,646	2,961

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	424 333	368 833
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(162 982)	(113 739)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(42 667)	(45 172)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	33	4
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(158 237)	(292 398)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	214 324	90 891
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(161 930)	(198 115)
Titres de placement / titres de transaction	(3 472)	(11 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	22 745	5 492
Sommes versées à l'État	(43 345)	(14 544)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation	88 802	(210 521)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	33 930	34 716
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(104 515)	31 686
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(72 470)	(33 807)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement	(143 055)	32 595
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(20 297)	2 195
Dividendes versés	(25 122)	(14 988)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement	(45 419)	(12 793)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(99 672)	(190 719)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	404 510	595 229
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32 304 838	404 510

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties au 31 décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2023
ACTIONNAIRES TUNISIENS :	576	17 762 841	88 814 205	88,807%
- Personnes Morales	39	12 156 380	60 781 900	60,777%
- Personnes Physiques	537	5 606 461	28 032 305	28,030%
Groupe CARTE	3	7 902 638	39 513 190	39,510%
Serenity Capital Finance Holding	1	7 800 000	39 000 000	38,997%
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263%
CARTE VIE ASSURANCES	1	50 000	250 000	0,250%
Groupe TAMARZISTE	7	2 589 105	12 945 525	12,945%
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844%
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921%
MENINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180%
Groupe Mohamed RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970%
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525%
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445%
Famille SELLAMI	12	1 897 468	9 487 340	9,487%
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 357	5 266 785	5,266%
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953%
STIB	1	95 955	479 775	0,480%
CNT	1	151 701	758 505	0,758%
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029%
Famille BOURICHA	6	1 022 689	5 113 445	5,113%
PERSONNES PHYSIQUES	5	986 672	4 933 360	4,933%
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180%
Htiers SADOK BEN SEDRINE	11	1 170 237	5 851 185	5,851%
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 170 237	5 851 185	5,851%
Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	467 307	2 336 535	2,336%
PERSONNES PHYSIQUES	4	467 307	2 336 535	2,336%
Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593%
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254%
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339%

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2023
Famille BOUAOUADJA	4	272 736	1 363 680	1,364%
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364%
ASSURANCES	2	16 370	81 850	0,082%
SICAV	1	997	4 985	0,005%
FONDS	3	981	4 905	0,005%
Autres personnes morales	20	73 149	365 745	0,366%
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278%
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491%
M. Abdelaziz BOURICHA	1	73 970	369 850	0,370%
Autres Personnes Physiques	496	808 832	4 044 160	4,044%
Actions non créées		17 231	86 155	0,086%
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 231	86 155	0,086%
ACTIONNAIRES ETRANGERS :	7	2 221 457	11 107 285	11,106%
Personnes Morales non résidentes	1	2 217 766	11 088 830	11,088%
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088%
Personnes Physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018%
Personnes physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018%
TOTAL	583	20 001 529	100 007 645	100,000%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2023, d'un montant de **8 753 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élèvent à **43 043 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2022, à **20 908 KDT**.

Au 31 décembre 2023, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **18 237 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges de personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 NOTE SUR LES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2022 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat	31.12.2022 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2022 Retraité (En KDT)
<i>Retraitements de l'état de résultat :</i>			
PR 2 - Commissions	66 895	81	66 976
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		81	

PR 7 - Autres produits d'exploitation	877	(663)	214
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		(582)	
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		(81)	
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(62 521)	156	(62 365)
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		155	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		1	
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 775)	426	(6 349)
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		582	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(155)	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(1)	

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

4.1 IMPACT DE LA REVISION DES PARAMETRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire BCT n° 2024-01 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962KDT.

4.2 ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie immobilière arrêtée par le Conseil d'Administration, l'UBCI a procédé au cours de 2023 à la finalisation d'une opération d'acquisition d'un terrain destiné à la construction de son nouveau siège social pour un coût global de 34,5 millions de dinars.

4.3 INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2023, s'élève à **2 773 KDT** (Cf. note 5.30).

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 71 106 KDT contre 56 526 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Comptes ordinaires BCT	37 253	22 713
Total en KDT	71 106	56 526

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 591 089 KDT contre 578 394 KDT au 31 décembre 2022 et se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale de Tunisie	194 264	260 869
Banques de dépôts	125 274	116 926
Pension livrée	99 999	99 999
Banques non-résidentes	63 603	34 821
Organismes Financiers Spécialisés	107 503	64 836
Créances rattachées :	446	943
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	37	66
- A la pension livrée	409	877
Total en KDT	591 089	578 394

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	194 264	-	-	-	194 264
Banques non résidentes	63 603	-	-	-	63 603
Banques de dépôts	125 274	-	-	-	125 274
Pensions livrées	99 999	-	-	-	99 999
Organismes Financiers Spécialisés	28 743	17 215	42 679	18 866	107 503
Créances rattachées :	446	-	-	-	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	37	-	-	-	37
- A la pension livrée	409	-	-	-	409
Total en KDT	512 329	17 215	42 679	18 866	591 089

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	194 264	194 264
- Placements en devises	-	-	194 264	194 264
Banque de Dépôts (2)	-	-	125 274	125 274
- Placements en dinars	-	-	125 274	125 274
Pension livrée (3)	-	-	99 999	99 999
- Pension livrée	-	-	99 999	99 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	7 000	-	100 503	107 503
Banques non résidentes (5)	625	-	62 978	63 603
- Comptes Lori	625	-	-	625
- Comptes Nostri	-	-	62 978	62 978
Créances Rattachées (6)	-	-	446	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	37	37
- A la pension livrée	-	-	409	409
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	7 625	-	583 464	591 089

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 2 963 958 KDT contre 2 820 967 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille escompte	(1)	2 725 275	2 574 084
- Activités hors leasing		2 499 324	2 369 728
- Activité de leasing		225 951	204 356
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	151 646	152 617
Crédits sur ressources spéciales	(3)	18 313	15 903
Autres crédits à la clientèle	(4)	267 877	277 916
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		13 002	8 018
TOTAL BRUT EN KDT		3 176 113	3 028 538
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		(13 096)	(14 004)
Moins : Provisions	(5)	(199 059)	(193 567)
- Provisions individuelles		(156 016)	(159 276)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(18 237)	(20 908)
- Provisions collectives		(43 043)	(34 291)
TOTAL NET EN KDT	(6)	2 963 958	2 820 967

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 267 877 KDT contre un solde de 277 916 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances douteuses	190 097	191 179
Valeurs impayées	14 590	19 773
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	59 639	65 839
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises	3 551	1 125
(i)		
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	267 877	277 916

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2022	193 567
Dotations sur provisions individuelles	20 041
- Dont provisions additionnelles	2 338
Dotations aux provisions collectives	8 753
Reprises sur provisions (i)	23 302
Provisions au 31 décembre 2023	199 059

(i) Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	6 417
- Dont reprises sur provisions additionnelles	1 298
Reprises sur créances radiées	16 885
- Dont reprises sur provisions additionnelles	3 711
Total des reprises sur créances douteuses	23 302

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	151 646	-	-	-	151 646
Crédits sur ressources ordinaires	149 564	636 963	1 628 176	84 621	2 499 324
Créances leasing	17 878	58 881	143 643	5 549	225 951
Avances sur CAT et bons de caisse	1 946	1 285	320	-	3 551
Crédits sur ressources spéciales	6 586	1 537	5 783	4 407	18 313
Créances Impayés	14 590	-	-	-	14 590
Autres crédits à la clientèle	226 964	4 900	12 393	5 479	249 736
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	13 002	-	-	-	13 002
Total	582 176	703 566	1 790 315	100 056	3 176 113
<i>Moins : Agios Réservés</i>					<i>(13 096)</i>
<i>Moins : provisions Individuelles</i>					<i>(156 016)</i>
<i>Moins : Provisions collectives</i>					<i>(43 043)</i>
Total créances nettes en KDT					2 963 958

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2023 :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 976 629	2 827 141
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	199 484	201 397
Engagement Total Brut	3 176 113	3 028 538
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(13 096)</i>	<i>(14 004)</i>
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 163 017	3 014 534
<i>Moins : provisions individuelles</i>	<i>(156 016)</i>	<i>(159 276)</i>
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 007 001	2 855 258
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(43 043)</i>	<i>(34 291)</i>
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 963 958	2 820 967

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 976 629	2 827 141
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	568 740	485 281
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	199 484	201 397
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	7 991	9 110
Engagement Total Brut	3 752 844	3 522 929
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(13 096)</i>	<i>(14 004)</i>
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 739 748	3 508 925
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	<i>(156 016)</i>	<i>(159 276)</i>
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	<i>(1 990)</i>	<i>(2 805)</i>
Total provisions individuelles	(158 006)	(162 081)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	3 581 742	3 346 844
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(43 043)</i>	<i>(34 291)</i>
Total des engagements nets d'agios et des provisions	3 538 699	3 312 553

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 15 237 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 11 765 KDT au 31 décembre 2022. Il se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de transaction (BTC)	14 562	11 321
Titres de placement à revenu variable	-	404
Créances rattachées sur titres de transaction	675	40
Total en KDT	15 237	11 765

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à 606 413 KDT contre 496 233 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	5 715	5 811
Titres d'investissement	576 743	467 939
Créances rattachées aux titres d'investissement	22 074	20 616
Total brut en KDT	607 831	497 665
<i>Moins : Provisions pour dépréciations des titres</i>	<i>(1 418)</i>	<i>(1 432)</i>
Total net en KDT (iii)	606 413	496 233

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Montants en KDT

Raison Sociale	VC au 31/12/2023
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	3 299

- (ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.
- (iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2022	Créances rattachées 2022	Total au 31/12/2022	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2023	Créances rattachées 2023	Total au 31/12/2023	Cumul des provisions au 31/12/2022	Dotations 2023	Reprises sur provisions 2023	Cumul des provisions au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	-	3 299	(1 392)	-	-	(1 392)	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 811	-	5 811	404	(500)	5 715	-	5 715	(40)	(15)	29	(26)	5 689
Titres d'investissement (*)	443 276	15 658	458 934	65 271	(105 807)	402 740	17 697	420 437	-	-	-	-	420 437
Emprunt National (*)	-	-	-	129 000	-	129 000	4 080	133 080	-	-	-	-	133 080
SICAR Fonds gérés (*)	24 663	4 958	29 621	25 000	(4 660)	45 003	297	45 300	-	-	-	-	45 300
Total en KDT	477 049	20 616	497 665	219 675	(110 967)	585 757	22 074	607 831	(1 432)	(15)	29	(1 418)	606 413

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 129 311 KDT au 31 décembre 2023 contre 66 483 KDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs brutes en début de période	238 794	205 216
Acquisitions	72 767	34 011
Cessions / Apurements	(528)	(433)
Valeurs brutes en fin de période	311 033	238 794
Amortissements	(181 722)	(172 311)
Valeurs nettes en fin de période	129 311	66 483

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Cessions/ Apurements 2023	Reclass-ements 2023	V. Brute au 31/12/2023	Total Amortissements au 31/12/2022	Dotations/ Reprises 2023	Cessions / Apurements 2023	Total Amortiss-ements 2023	V.C. N au 31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	68 312	338	-	4 590	73 240	(61 786)	(4 791)	-	(66 577)	6 663
Agencements et aménagements	50 775	1 332	-	648	52 755	(40 944)	(1 709)	-	(42 653)	10 102
Immobilisations d'exploitation	38 887	1	-	-	38 888	(28 696)	(1 239)	-	(29 935)	8 953
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(679)	(32)	-	(711)	72
Terrain	5 871	34 516	-	-	40 387	-	-	-	-	40 387
Matériel de Transport	1 314	267	(362)	-	1 219	(1 112)	(113)	362	(863)	356
Fonds de Commerce	788	-	-	-	788	(528)	(18)	-	(546)	242
Mobilier et Matériels	41 982	1 240	(166)	2 216	45 272	(38 566)	(2 037)	166	(40 437)	4 835
Immobilisations en cours	30 082	35 073	-	(7 454)	57 701	-	-	-	-	57 701
TOTAL EN KDT	238 794	72 767	(528)	-	311 033	(172 311)	(9 939)	528	(181 722)	129 311

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 175 403 KDT au 31 décembre 2023 contre 147 196 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	(i)	72 589	68 559
Fonds d'indemnité de départ à la retraite		23 176	24 303
Comptes de régularisation	(ii)	19 598	15 833
Comptes de Stocks		264	351
Créances prises en charge par l'État		303	321
Charges à répartir		108	62
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	60 491	38 674
Total brut des autres actifs		176 529	148 103
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(1 126)	(907)
Total net des autres actifs		175 403	147 196

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et avances au personnel	53 441	50 613
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	335	376
Retenues à la source	356	199
Autres débiteurs divers	18 457	17 371
Total des débiteurs divers	72 589	68 559

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 772	2 414
Produits à recevoir	3 618	3 784
Compensations reçues	1 760	746
Débets à régulariser et divers	8 448	8 889
Total des Comptes de régularisation	19 598	15 833

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille encaissement	143 914	160 368
Comptes exigibles après encaissement	(83 423)	(121 694)
Total comptes exigibles après encaissement	60 491	38 674

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 197 132 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde 91 055 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts au jour le jour et à terme	197 000	91 000
Dettes rattachées	132	55
Total en KDT	197 132	91 055

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 52 457 KDT au 31 décembre 2023 contre 73 648 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Banques de dépôt	(i)	40 000	50 000
Banques non-résidentes	(ii)	12 408	23 631
Organismes financiers spécialisés	(iii)	40	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		9	10
Total en KDT		52 457	73 648

(i) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts au jour le jour et à terme	40 000	50 000
Total Banques de dépôt en KDT	40 000	50 000

(ii) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	12 408	23 631
Total banques non-résidentes en KDT	12 408	23 631

(iii) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	40	7
Total en KDT	40	7

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	997	-	11 411	12 408
- Comptes NOSTRI	-	-	11 411	11 411
- Compte LORI	997	-	-	997
Emprunts au jour le jour	-	-	40 000	40 000
Total Établissements Bancaires (1)	997	-	51 411	52 408
Avoirs en compte	-	-	40	40
Total Établissements Financiers (2)	-	-	40	40
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	9	9
Total des dettes rattachées (3)	-	-	9	9
Total en KDT (1) + (2) + (3)	997	-	51 460	52 457

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 393 517 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 176 294 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	(i)	1 759 663	1 784 108
Comptes d'épargne	(ii)	932 772	867 518
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	522 151	349 672
DAT/BC échus non remboursés		11 043	16 902
Autres sommes dues à la clientèle		108 832	95 437
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	52 500	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		6 556	3 657
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 393 517	3 176 294

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Compagnies d'assurances	12 401	12 205
Entreprises publiques	281 085	295 571
Autres clientèles commerciales	533 496	492 077
Comptes de non-résidents	439 771	498 243
Clients particuliers	492 910	486 012
Total des comptes à vue en KDT	1 759 663	1 784 108

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes spéciaux d'épargne	<i>(a)</i>	821 807	756 978
Comptes d'épargne investissement		154	78
Comptes d'épargne logement		83 969	85 181
Autres comptes d'épargne	<i>(b)</i>	26 842	25 281
Total des comptes d'épargne en KDT		932 772	867 518

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Bons de caisse		347 035	300 670
Dépôts à terme		140 638	30 576
Placements en devises		34 478	18 426
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT		522 151	349 672

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2023	31/12/2022
Sociétés privées		52 500	59 000
Total des certificats de dépôts en KDT		52 500	59 000

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 75 495 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 95 716 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Ressources Étatiques :	4 319	4 479
- <i>FOPRODI</i>	211	211
- <i>FONAPRA</i>	4 108	4 268
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	343	1 143
Ligne BAD BCT	1 014	2 299
Fonds Premier logement BCT	1 678	1 671
Ligne BERD 2	14 837	29 674
Emprunt AFD	28 599	35 931
Ligne FADES BCT	5 889	7 572
Autres fonds extérieurs :	13 456	10 292
- <i>Ligne Italienne</i>	7 490	7 377
- <i>Ligne FODEP</i>	13	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	1 761	448
- <i>Ligne BEI</i>	406	406
- <i>Encours FADES</i>	172	172
- <i>Ligne NATIXIS</i>	1 711	1 876
- <i>Ligne SUISSE</i>	1 903	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	263	187
Subvention SUNREF AFD	4 332	1 703
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	75 495	95 716

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 314 576 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 249 438 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Provisions	(1)	29 889	30 885
Comptes de régularisation	(2)	191 387	119 622
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		23 176	24 303
Créiteurs divers		70 124	74 628
Total des autres passifs en KDT		314 576	249 438

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 990	2 805
Provisions pour risques et charges		14 334	14 821
Provisions pour congés à payer		13 565	13 259
Total des provisions en KDT		29 889	30 885

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer		45 688	42 416
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		916	819
Crédits à régulariser et divers		144 783	76 387
Total des comptes de régularisation en KDT		191 387	119 622

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2023 à 519 340 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2022	100 008	10 000	-	28 920	293 267	3	59 215	491 413
Affectation résultat exercice 2022 (*)	-	-	-	7 687	26 526	-	(34 213)	-
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	(25 002)	(25 002)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	52 929	52 929
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340

(*) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2023.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Rubriques	Montants au 31 décembre 2023 en KDT
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	-
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014	39 594

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 881 937 KDT contre un solde de 799 925 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
En faveur d'établissements bancaires et financiers	613 903	571 577
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	268 034	228 348
- Cautions fiscales (a)	20 401	16 014
- Cautions pour marchés (b) :	120 843	102 220
• <i>En devises</i>	8 567	8 250
• <i>En dinars</i>	112 276	93 970
- Cautions douanières (c)	53 875	52 309
- Cautions diverses (d) :	64 551	50 033
• <i>En devises</i>	38 560	36 243
• <i>En dinars</i>	25 991	13 790
- Obligations cautionnées (e)	8 364	7 772
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	881 937	799 925

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 324 015 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 337 346 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	15 317	71 208
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	308 698	266 138
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	200 987	173 358
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	107 711	92 780
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	324 015	337 346

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 197 000 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 91 000 KDT au 31 décembre 2022. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Effets financiers donnés en garantie	98 000	46 000
BTA donnés en garantie	99 000	45 000
Total	197 000	91 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2023, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 296 011 KDT contre 201 376 KDT au 31 décembre 2022.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	167 591	185 017
Garanties reçues des banques :	595 687	554 574
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	595 687	554 574
Nantissement titres	29 047	38 593
Garanties reçues de la clientèle	1 058 660	1 022 479
Total des garanties reçues en KDT	1 850 985	1 800 663

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat au comptant	3 913 KDT
Vente au comptant	3 039 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat à terme	19 680 KDT
Vente à terme	121 700 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 331 550 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 271 461 KDT au 31 décembre 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	26 379	21 328
Produits sur opérations de crédit	(ii)	286 618	231 997
Revenus assimilés	(iii)	18 553	18 136
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		331 550	271 461

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Marché Monétaire au jour le jour	3 300	8 795
Marché Monétaire en devises	16 390	4 720
Autres	6 689	7 813
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	26 379	21 328

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	235 585	189 989
Comptes courants débiteurs	25 826	20 517
Leasing	23 952	20 578
Crédits sur ressources extérieures	723	535
Créances douteuses ou litigieuses	532	378
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	286 618	231 997

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 125	6 271
Commissions de découverts	2 227	2 185
Commissions sur billets de trésorerie	72	50
Report-Déport	8 773	7 318
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	2 356	2 312
Total des revenus assimilés en KDT	18 553	18 136

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 131 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 66 976 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	52 080	49 814
Commissions de tenues de comptes	6 243	6 069
Commissions sur opérations de change manuel	157	142
Autres commissions (*)	12 651	10 951
Total des commissions en KDT	71 131	66 976

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 784 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 33 997 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur opérations BTA-BTCT	1 393	984
Gains de change	34 003	49 923
Pertes de change	(8 612)	(16 910)
Total en KDT	26 784	33 997

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2023 un montant de 35 388 KDT contre 33 547 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	30 650	30 627
<i>Dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>28 711</i>	<i>30 086</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	658	2 920
Intérêts sur emprunt national	4 080	-
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	35 388	33 547

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 996 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 106 261 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	15 378	9 234
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	130 346	88 881
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 124	4 697
Charges assimilées	5 148	3 449
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	153 996	106 261

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	28 464	17 176
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	36 673	22 248
Comptes d'épargne	60 467	45 594
Certificats de dépôts	4 742	3 863
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	130 346	88 881

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 073 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 12 714 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions	(i)	30 486	26 766
<i>dont provisions collectives</i>		8 753	9 299
<i>et dont provisions additionnelles</i>		2 338	3 426
Reprises sur provisions	(ii)	(26 077)	(23 232)
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>		(5 009)	(4 826)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		10	14
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		246	169
Créances radiées		16 914	9 095
Récupération sur créances radiées		(1 506)	(98)
Total en KDT		20 073	12 714

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	20 041	13 580
<i>dont provisions additionnelles</i>	2 338	3 426
Dotations aux provisions collectives	8 753	9 299
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	-	1 095
Dotations aux provisions pour risques et charges	998	2 541
Dotations aux provisions des autres actifs courants	694	251
Total des dotations aux provisions en KDT	30 486	26 766

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2023 se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	23 302	15 189
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	<i>1 298</i>	<i>4 826</i>
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	<i>3 711</i>	<i>3 756</i>
Reprise sur provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	815	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 485	7 980
Reprises sur provisions des autres actifs courants	475	63
Total des reprises sur provisions en KDT	26 077	23 232

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 207) KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de (7 715) KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	(3 890)	(3 523)
Plus ou moins-values sur cession de titres	(303)	(3 641)
Dotations aux provisions	15	1
Reprises sur provisions	(29)	(552)
Total en KDT	(4 207)	(7 715)

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 119 353 KDT au 31 décembre 2022 à 128 088 KDT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 8 735 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ L'entrée en vigueur de la deuxième tranche des augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2023, s'élève à 7 292 KDT ;
- ✓ Pour la deuxième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 201 KDT contre 3 024 KDT en 2022, soit une variation positive de 2 176 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- ✓ Les effectifs de la banque sont passés de 1146 ETP en 2022 à 1172 ETP en 2023 soit une augmentation de 26 ETP, l'essentiel de cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2023 est marqué par le lancement d'un programme d'accompagnement de nos collaborateurs dans le cadre du projet de transformation IT. l'impact de ces deux effets s'élève à 3 497 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 737 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 62 365 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Travaux, fournitures et services extérieurs	40 264	36 678
Frais divers de gestion	12 883	12 249
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	8 701	8 423
Transport et déplacements	1 213	799
Impôts et taxes (*)	3 650	4 187
Autres charges d'exploitation (*)	26	29
Total en KDT	66 737	62 365

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 830 KDT au 31 décembre 2023 contre (6 349) KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	299	98
Pertes suite au redressement fiscal	-	(6 777)
Pénalités fiscales	-	(207)
Autres produits exceptionnels (*)	1 226	933
Autres pertes exceptionnelles (*)	(695)	(396)
Total en KDT	830	(6 349)

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité et la taxe conjoncturelle, enregistrés en 2023, totalisent un montant de 29 982 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		77 191
+ Réintégrations (y compris les provisions)		43 364
- Déductions (y compris les provisions)		(26 233)
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		94 322
Réinvestissement exonéré		(25 000)
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		69 322
Impôt sur les sociétés (35%)	(1)	24 263
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	2 773
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2024)	(3)	2 773
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	173
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		29 982

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net attribuable aux actionnaires	52 929	59 215
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,646	2,961

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2023, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 304 838 KDT contre 404 510 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Banque Centrale (comptes ordinaires)	37 253	22 713
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	63 603	34 821
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	194 264	260 869
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	125 274	116 926
Pensions livrées	99 999	99 999
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(197 000)	(91 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(40 000)	(50 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 408)	(23 631)
Total en KDT	304 838	404 510

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

1- *Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :*

Contrats antérieurs à 2023	Produits 2023 en KDT	Charges 2023 en KDT
Produits de prévoyance	664	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	93
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	29	465
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 741	-
Produits d'épargne et de capitalisation	662	-
TOTAL	3 096	558

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2023 un produit de 1 670 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Charges 2023 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire (*)	3 815
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	1 690
TOTAL	5 505

(*) : L'UBCI a conclu, en date du 28 octobre 2022, un avenant au contrat d'assurance Groupe Maladie avec la CARTE. Cet avenant, ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 février 2023, a pour objet d'apporter certaines modifications au contrat d'assurance Groupe Maladie liées à la mise en place d'un réseau de « Tiers payants », les conditions tarifaires et le paiement des primes.

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Charges 2023 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	62
Contrat d'assurance « Global de banque »	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques »	308
TOTAL	672

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2023, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er janvier au 31 janvier 2023 et d'un an allant du 1er février 2023 au 31 janvier 2024.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- Une convention de mise à disposition de personnel avec la CARTE. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.
- Des prestations d'assistance technique assurées par la société INCOM et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, pour un montant global de 725 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

- Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s'y rattachant :

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entraînant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information.

Il a fait l'objet d'un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Par ailleurs, au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas et autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 29 août 2023 et le 28 novembre 2023.

Ces trois avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les dépenses engagées par la banque au titre de 2023, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 12 944 KDT.

- Placement en Dépôt à Terme :

Les charges d'intérêts supportées par l'UBCI en 2023 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s'élèvent à un montant de 4 740 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu en 2023 des commissions pour un total de 106 KDT.
- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2023 s'élève à 25 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UCDS les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ; etConformément à ces conventions, la charge relative à 2023 s'élève à 42 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Le montant des commissions de gestion et de succès supporté par la banque en 2023 s'élève à 131 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le montant des produits relatifs à 2023 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1^{er} avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Le montant des produits relatifs à 2023 s'élève à 15 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

- L'UBCI a conclu le 16 juin 2023 et le 26 décembre 2023, deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, portant respectivement sur 15 000 KDT et 10 000 KDT entièrement libérés en 2023. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a fait recours depuis 2011 à la société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre, la charge relative à l'exercice 2023 s'élève à 2 444 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2023 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe DOGHRI	20 472	23 176
Groupe SELLAMI	27 224	-

Société CFE Tunisie	7 000	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	4 566	-
Groupe BOURICHA	90	-
Total des Engagements des parties liées	59 352	23 176

F- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2023 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2023.

- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 025 KDT dont une rémunération brute variable de 350 KDT au titre de 2023. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

La charge totale supportée au cours de l'exercice 2023 s'élève à 1 318 KDT dont 293 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

La charge comptabilisée à ce titre en 2023 s'élève à 565 KDT dont 90 KDT revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – PASSIFS ÉVENTUELS

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1^{er} Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Les risques estimés par la banque à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

NOTE 5.35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de l'UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à l'UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.

Ultérieurement, des investigations conduites en interne, par la société Cofib Capital Finances, ont révélé des irrégularités commises par l'un de ses employés. Les données disponibles à la date de publication ne permettent pas de déterminer leur valeur.

Toutefois, au regard des éléments disponibles, il n'y aura pas d'impact financier pour l'UBCI sur cet exercice et les exercices futurs.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 519.340 KDT, un bénéfice net de 52.929 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 304.838 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit

Diligences accomplies

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié :

En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Conformément à la note des états financiers « 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers « 5.3 Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2023 à 3.176.113 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 13.096 KDT et à 199.059 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2023 s'élèvent à 331.550 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

4.1 Contrôle fiscal en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.34 Passifs éventuels », la banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1^{er} Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la banque sont couverts par les provisions jugées nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une **opinion modifiée**.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE CARTE

I. Conventions conclues en 2023

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2023 hormis deux avenants liés à un contrat conclu antérieurement à 2023 et qui sont présentés, par mesure de simplification, dans le titre qui suit.

II. Conventions conclues antérieurement à 2023 avec le groupe « CARTE »

Votre Conseil d'administration a autorisé des opérations et conventions conclues avec des sociétés du Groupe « CARTE » conformément à la réglementation régissant les conventions règlementées.

Ces conventions et opérations sont présentées dans ce qui suit.

II.1 Contrats de bancassurance conclus avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance et des contrats de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2023, se présentent comme suit :

Contrats antérieurs à 2023	Produits 2023 en KDT	Charges 2023 en KDT
Produits de prévoyance	664	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	93
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	29	465
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 741	-
Produits d'épargne et de capitalisation	662	-
TOTAL	3 096	558

II.2 Contrat souscrit par l'UBCI

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002 un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI. Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre de 2023 un produit de 1 670 KDT.

II.3 Conventions d'assurance au profit du personnel de l'UBCI avec CARTE VIE

II.3.1 Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

Contrat	Date des contrats	Charges 2023 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire (*)	17 décembre 2019	3 815
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	1 ^{er} décembre 2021	1 690
TOTAL		5 505

(*) : L'UBCI a conclu, en date du 28 octobre 2022, un avenant au contrat d'assurance Groupe Maladie avec la CARTE. Cet avenant, ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 février 2023, a pour objet d'apporter certaines modifications au contrat d'assurance Groupe Maladie liées principalement à la mise en place d'un réseau de « Tiers payants », aux conditions tarifaires et aux modalités de paiement des primes.

II.3.2 Contrat d'assurance Vie Collective

L'UBCI a signé, en date du 15 mai 2018, un contrat d'assurance Vie Collective « non soumis à des conditions de bénéfice » avec la CARTE VIE. Ce contrat a pour objet de permettre à l'UBCI de constituer un capital à servir au profit du ou des adhérents au terme de leur durée d'adhésion. Les primes supportées par le personnel de la banque au titre de 2023 s'élèvent à 643 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

II.4 Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2023 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11 mars 2016	62
Contrat d'assurance « Global de banque »	02 mars 2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	1 ^{er} décembre 2021	308
TOTAL		672

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2023, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois (allant du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023) et d'un an (allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024).

II.5 Autres opérations réalisées avec le Groupe CARTE

II.5.1 Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du Conseil d'Administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

II.5.2 Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce contrat ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 25 novembre 2021, prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Les prestations facturées par INCOM au titre de 2023 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 725 KDT.

B. CONTRAT « TRANSITIONAL SERVICES AGREEMENT - TSA » ET AVENANTS S'Y RATTACHANT CONCLUS AVEC BNP PARIBAS

Votre Conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Le contrat TSA est conclu en date du 03 mai 2021 entre BNP Paribas et l'UBCI avec date d'effet le 19 mars 2021 et prendra fin à la date de fin de la migration.

Les prestations objet du TSA sont subdivisées en deux grands ensembles : le droit d'utilisation par l'UBCI des logiciels et services fournis par BNP Paribas ou par ses filiales et l'assistance à la migration vers un nouveau système d'information.

Un premier avenant a été signé entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 11 avril 2022 qui a porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de la mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas. Ils ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 29 août 2023 et le 28 novembre 2023.

Ces trois avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de la mise à disposition au profit de la banque d'un nombre de logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges supportées par la banque au titre de 2023, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 12 944 KDT.

C. AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIÉES

Votre Conseil d'administration a autorisé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48. Ces conventions se détaillent comme suit :

I. Conventions nouvellement conclues en 2023

▪ Conventions conclues avec UBCI Capital Développement SICAR

L'UBCI a conclu le 16 juin 2023 et le 26 décembre 2023, deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, portant respectivement sur 15 000 KDT et 10 000 KDT entièrement libérés en 2023. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

II. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2023

II.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

II.1.1 Conformément aux conventions autorisées par votre Conseil d'administration du 21 juin 2013, la banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions perçues par l'UBCI au titre de 2023 s'élève à 106 KDT et se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	4
UBCI Univers actions SICAV	13
UBCI FCP-CEA	89

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la réglementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

II.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de Directeurs Généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2023 à 10 KDT.

II.1.3 Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2023 s'élève à 25 KDT.

II.1.4 L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

II.1.5 Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a autorisé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.
- « UBCI-MEDIBIO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.

La charge relative à 2023, au titre des commissions de gestion, s'élève à 42 KDT.

II.1.6 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2023 s'élève à 40 KDT.

II.1.7 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

II.1.8 L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le produit relatif à 2023 s'élève à 15 KDT.

II.1.9 L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

II.1.10 L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Selon

ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 131 KDT.

II.2 Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

- L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2023, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 444 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners. Aucun produit n'a été constaté à ce titre en 2023.

D. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2023, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

- Votre Conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Monsieur Mohamed KOUBAA en qualité de Directeur Général.

Sa rémunération a été fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 25 mai 2021, à un salaire brut annuel hors charges patronales de 600 KDT.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2022.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 21 février 2023, le salaire brut annuel hors charges patronales du Directeur Général a été porté à 675 KDT et ce, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2023.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 21 mars 2024, le

Directeur Général a bénéficié d'une rémunération variable au titre de 2023, pour un montant brut de 350 KDT.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2024.

La charge totale relative à 2023, s'élève à 1 318 KDT, dont 293 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

La charge comptabilisée à ce titre en 2023 s'élève à 565 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Conseil d'administration (**)	
	Charge 2023	Passifs au 31.12.2023	Charge 2023	Passifs au 31.12.2023 (*)	Charge 2023	Passifs au 31.12.2023
Avantages à CT	-	-	1 318	350	565	565
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à LT	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	1 318	350	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Tunis, le 27 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

DELTA CONSULT

Mourad GUELLATY

Wael KETATA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états financiers consolidés sont accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes, Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY et Associés) et Mr Wael KETATA (Cabinet DELTA CONSULT).

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>C.1</i>	71 106	56 526
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>C.2</i>	592 045	578 504
Créances sur la clientèle	<i>C.3</i>	2 963 708	2 820 967
Portefeuille-titres commercial	<i>C.4</i>	16 822	12 750
Portefeuille d'investissement	<i>C.5</i>	595 245	489 086
Valeurs immobilisées	<i>C.6</i>	129 361	66 534
Autres actifs	<i>C.7</i>	177 285	149 205
Actifs d'impôts différés	<i>C.8</i>	6 234	6 267
TOTAL ACTIFS		4 551 806	4 179 839
<u>PASSIFS</u>			
Banque Centrale et CCP	<i>C.9</i>	197 132	91 055
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>C.10</i>	53 431	73 648
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>C.11</i>	3 375 300	3 164 097
Emprunts et Ressources spéciales	<i>C.12</i>	75 495	95 716
Autres passifs	<i>C.13</i>	316 253	249 660
TOTAL PASSIFS		4 017 611	3 674 176
Intérêts des minoritaires dans le résultat		365	445
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 910	3 776
INTERETS MINORITAIRES		4 275	4 221
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		376 554	341 709
Résultat consolidé		53 358	59 725
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	<i>C.14</i>	529 920	501 442
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		4 551 806	4 179 839

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	<i>C.15</i>	881 937	799 925
Crédits documentaires	<i>C.16</i>	324 015	337 346
Actifs donnés en garantie	<i>C.17</i>	197 000	91 000
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 402 952	1 228 271
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>C.18</i>	296 011	201 376
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	<i>C.19</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		296 019	201 384
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
Garanties reçues	<i>C.20</i>	1 850 985	1 800 663
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 850 985	1 800 663

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<i>C.21</i>	331 584	271 585
<i>PR 2</i> - Commissions (en produits) (*)	<i>C.22</i>	71 050	67 353
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>C.23</i>	26 770	33 963
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<i>C.24</i>	36 077	34 595
Total des produits d'exploitation bancaire		465 481	407 496
Charges d'exploitation bancaire			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>C.25</i>	(153 837)	(106 044)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(8 766)	(6 435)
Total des charges d'exploitation bancaire		(162 603)	(112 479)
PRODUIT NET BANCAIRE		302 878	295 017
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<i>C.26</i>	(20 074)	(12 884)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>C.27</i>	4 161	7 715
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation (*)		1 427	660
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	<i>C.28</i>	(128 646)	(120 164)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation (*)		(66 672)	(62 698)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 940)	(9 441)
RESULTAT D'EXPLOITATION		83 134	98 205
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires (*)		764	(6 399)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les bénéfices	<i>C.29</i>	(30 175)	(31 636)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 723	60 170
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Intérêts des minoritaires		(365)	(445)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		53 358	59 725
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 358	59 725
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION		2,668	2,986

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 2.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		425 245	367 346
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(159 373)	(114 747)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(42 615)	(45 207)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		974	4
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(155 230)	(284 357)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		208 411	87 093
Acquisition / Cession des titres de placement / titres de transaction		(4 341)	(11 364)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(168 006)	(225 297)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		24 414	17 508
Impôts sur les sociétés		(44 324)	(14 925)
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		85 155	(223 946)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		30 990	36 672
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(97 001)	44 654
Acquisitions et cessions des immobilisations		(72 064)	(33 412)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(138 075)	47 914
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission/Rachat d'action		-	-
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(20 297)	2 194
Dividendes versés		(25 624)	(15 361)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(45 921)	(13 167)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(98 841)	(189 199)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		404 589	593 787
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<i>C.31</i>	305 748	404 588

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du Groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du Groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assurés et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan consolidé les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT

n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2023, d'un montant de **8 753 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élèvent à **43 043 KDT**.

2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2022, à **20 908 KDT**. Au 31 décembre 2023, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **18 237 KDT**.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le Groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers consolidés.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ *Le portefeuille-titres commercial*

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan consolidé en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7. Engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « *avantages du personnel* » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2023, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

Les cotisations payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du Groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le Groupe UBCI prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Note sur les retraitements et reclassements

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2022 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat	31.12.2022 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2022 Retraité (En KDT)
<i>Retraitements de l'état de résultat :</i>			
PR 2 - Commissions	67 272	81	67 353
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		81	
PR 7 - Autres produits d'exploitation	1 323	(663)	660
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		(582)	
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		(81)	
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(62 854)	156	(62 698)
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		155	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		1	
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 825)	426	(6 399)
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		582	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(155)	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(1)	

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

3.1. Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

En application de la circulaire BCT n° 2024-01 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962KDT.

3.2. Acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau siège

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie immobilière arrêtée par le Conseil d'Administration, la société mère UBCI a procédé au cours de 2023 à la finalisation d'une opération d'acquisition d'un terrain destiné à la construction de son nouveau siège social pour un coût global de 34,5 millions de dinars.

3.3. Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2024 et 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la société mère UBCI, en 2023, s'élève à 2 773 KDT.

B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du Groupe UBCI se présente comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation (*)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
UBCI	100%	100%	100%	100%	IG	IG
UBCI BOURSE (i)	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (Liquidée) (ii)	0,00%	99,90%	0,00%	99,90%	NI	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,29%	42,41%	42,41%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	33,58%	27.04 %	33,58%	27.04%	IG	IG
UNIVERS SICAV	67,26%	81.42 %	67,26%	81.42%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.
NI : Non intégrée

(i) : Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note C.33 Événements postérieurs à la date de clôture, le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.

Par ailleurs, et jusqu'à la date d'arrêt des présents états financiers consolidés, la société mère UBCI n'est pas représentée dans le Conseil d'administration de Cofib Capital Finances et ne participe pas à sa gestion.

A cet effet, le périmètre de consolidation arrêté au 31 décembre 2023 n'intègre pas la société CCF.

(ii) : La filiale UBCI Développement SICAR (Liquidée) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 mars 2022 a approuvé la liquidation définitive de la filiale. Sa radiation définitive du Registre National des Entreprises a eu lieu au cours de 2023.

2. Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

NOTE C.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 71 106 KDT contre 56 526 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Comptes ordinaires BCT	37 253	22 713
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	71 106	56 526

NOTE C.2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 592 045 KDT contre 578 504 KDT au 31 décembre 2022 et se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale de Tunisie	194 264	260 869
Banque de dépôt	126 315	117 004
Pensions livrées	99 999	99 999
Avoirs chez les correspondants	63 603	34 821
Organismes financiers spécialisés	107 518	64 871
Créances rattachées sur les établissements financiers	346	940
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	592 045	578 504

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à un montant de 2 963 708 KDT contre 2 820 967 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et comptes rattachés (i)	3 024 996	2 875 921
- Dont leasing	225 951	204 356
Comptes débiteurs de la clientèle	151 397	152 617
Total brut	3 176 393	3 028 538
Provisions	(199 589)	(193 567)
Agios réservés	(13 096)	(14 004)
Total net	2 963 708	2 820 967

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
--	------------	------------

Crédits accordés à la clientèle	2 743 588	2 589 988
<i>dont Leasing</i>	225 950	204 356
Autres crédits à la clientèle	77 780	86 736
Créances douteuses	190 626	191 179
Créances rattachées	13 002	8 018
Total Prêts et comptes rattachés	3 024 996	2 875 921

NOTE C.4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 16 822 KDT contre 12 750 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de transaction	14 962	306
Titres de placement	1 577	12 176
Créances rattachées	283	268
Total portefeuille-titres commercial	16 822	12 750

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à 595 245 KDT contre 489 086 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	162 937	14 889
Titres d'investissement	413 940	461 430
Créances rattachées aux titres d'investissement	21 989	16 403
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 621)	(3 636)
Total net portefeuille d'investissement	595 245	489 086

NOTE C.6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 129 361 KDT au 31 décembre 2023 contre 66 534 KDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	74 230	69 302
Immobilisations corporelles	237 071	169 760
Valeurs brutes en fin de période	311 301	239 062
Amortissements cumulés	(181 940)	(172 528)
Valeurs nettes en fin de période	129 361	66 534

NOTE C.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 177 285 KDT au 31 décembre 2023 contre 149 205 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	89 459	59 584
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	23 176	24 303
Comptes de régularisation	62 849	65 491
Comptes de Stocks	264	351
Créances prises en charge par l'Etat	303	321
Charges à répartir	108	62
Moins : provisions sur autres actifs	1 126	(907)
Valeurs nettes des autres actifs	177 285	149 205

NOTE C.8 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 234 KDT au 31 décembre 2023 contre 6 267 KDT au 31 décembre 2022.

2. NOTES PASSIFS

NOTE C.9 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 197 132 KDT au 31 décembre 2023 contre 91 055 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts au jour le jour et à terme	197 000	91 000
Dettes rattachées	132	55
Total Banque Centrale et CCP	197 132	91 055

NOTE C.10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 53 431 KDT au 31 décembre 2023 contre 73 648 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banques non-résidentes	12 408	23 631
Banques de dépôt	40 974	50 000
Organismes financiers spécialisés	40	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	9	10
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	53 431	73 648

NOTE C.11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 375 300 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 164 097 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	1 758 880	1 773 245
Comptes d'épargne	934 030	867 518
CAT / BC et autres produits financiers	503 582	348 352
DAT/BC échus non remboursés	11 043	16 902
Autres sommes dues à la clientèle	108 830	95 437
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	52 500	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	6 435	3 643
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 375 300	3 164 097

NOTE C.12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 75 495 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 95 716 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts Obligataires	-	-
Ressources étatiques	4 319	4 479
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	343	1 143
Ligne BAD BCT	1 014	2 299
Ligne FADES BCT	5 889	7 572
Fond BNPP	-	-
Premier logement	1 678	1 671
Ligne BERD	-	-
Ligne BERD 2	14 837	29 674
Emprunt AFD	28 599	35 931
Autres fonds extérieurs	11 553	10 292
Ligne Suisse	1 903	-
Subvention SUNREF AFD	4 332	1 703
Dettes rattachées à des ressources spéciales	263	187
Total des emprunts et ressources spéciales	75 495	95 716

NOTE C.13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 316 253 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 249 660 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions (risques et charges, congés payés, hors bilan)	30 119	31 340
Comptes de régularisation	199 373	144 630
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	23 176	24 303
Créditeurs divers	63 585	49 387
Total des autres passifs	316 253	249 660

NOTE C.14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2023, le capital social du Groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élève à 529 920 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du Groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2023
UBCI	100 008	373 013	-	-	52 553	525 574
UBCI BOURSE	-	801	-	-	333	1 134
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	392	-	-	72	464
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	724	-	-	135	859
UTP SICAF	-	783	-	-	248	1 031
HANNIBAL SICAV	-	19	-	-	4	23
UNIVERS SICAV	-	822	-	-	13	835
Total des capitaux propres du Groupe	100 008	376 554	-	-	53 358	529 920

3. NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE C.15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 881 937 KDT contre un solde de 799 925 KDT au 31 décembre 202 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
En faveur d'établissements bancaires et financiers	613 903	571 577
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	268 034	228 348
- Cautions fiscales (a)	20 401	16 014
- Cautions pour marchés (b) :	120 843	102 220
• <i>En devises</i>	8 567	8 249
• <i>En dinars</i>	112 276	93 970
- Cautions douanières (c)	53 875	52 309
- Cautions diverses (d) :	64 551	50 033
• <i>En devises</i>	38 560	36 243
• <i>En dinars</i>	25 991	13 790
- Obligations cautionnées (e)	8 364	7 772
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	881 937	799 925

NOTE C.16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 324 015 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 337 346 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	15 317	71 208
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	308 698	266 138
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	200 987	173 358
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	107 711	92 780
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	324 015	337 346

NOTE C.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la société mère UBCI en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Effets financiers donnés en garantie	98 000	46 000
BTA donnés en garantie	99 000	45 000
Total	197 000	91 000

NOTE C.18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées, que la société mère UBCI s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2023, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 296 011 KDT contre 201 376 KDT au 31 décembre 2022.

NOTE C.19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE C.20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	167 591	185 017
Garanties reçues des banques :	595 687	554 574
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	595 687	554 574
Nantissement titres	29 047	38 593
Garanties reçues de la clientèle	1 058 660	1 022 479
Total des garanties reçues en KDT	1 850 985	1 800 663

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan consolidé se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage, représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat au comptant	3 913 KDT
Vente au comptant	3 039 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat à terme	19 680 KDT
Vente à terme	121 700 KDT

4. NOTES ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE C.21 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 331 584 KDT en 2023 contre un solde de 271 585 KDT en 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	26 311	21 347
Produits sur opérations de crédit	286 626	231 997
Revenus assimilés	18 647	18 241
Total des intérêts et revenus assimilés	331 584	271 585

NOTE C.22 – COMMISSIONS (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 050 KDT en 2023 contre un solde de 67 353 KDT en 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	51 979	49 601
Commissions de tenue de compte	6 197	6 069
Commissions sur opérations de change manuel	158	142
Autres commissions (*)	12 716	11 541
Total des commissions (en produits)	71 050	67 353

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 2.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE C.23 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 770 KDT en 2023 contre un solde de 33 963 KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur opérations BTA-BTCT	1 393	984
Gains sur portefeuille titres commercial	33 932	48 883
Pertes sur portefeuille titres commercial	(8 555)	(15 904)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	26 770	33 963

NOTE C.24 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2023 un montant de 36 077 KDT contre 34 595 KDT en 2022 se détaillant comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	34 815	30 714
Dividendes sur portefeuille participation	1 262	3 881
Total des revenus du portefeuille d'investissement	36 077	34 595

NOTE C.25 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 837 KDT en 2023 contre un solde de 106 044 KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	15 219	9 101
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	130 346	88 797
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 127	4 697
Charges assimilées	5 145	3 449
Total des intérêts encourus et charges assimilées	153 837	106 044

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 074 KDT en 2023 contre un solde de 12 884KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions	30 486	26 936
Reprises de provisions	(26 077)	(23 232)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	10	14
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	246	169
Créances radiées	16 914	9 095
Récupération sur créances radiées	(1 506)	(98)
Total	20 074	12 884

NOTE C.27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 161) KDT en 2023 contre un solde de (7 715) KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Etalement Prime /Titres d'investissement	(4 240)	(3 523)
Dotations/Reprises de provisions	33	(551)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	46	(3 641)
Total	(4 161)	(7 715)

NOTE C.28 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 120 164 KDT au 31 décembre 2022 à 128 646 KDT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 8 482 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- L'entrée en vigueur de la deuxième tranche des augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2023, s'élève à 7 292 KDT ;
- Pour la deuxième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la société mère UBCI affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 201 KDT contre 3 024 KDT en 2022, soit une variation positive de 2 176 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- Les effectifs de la société mère UBCI sont passés de 1146 ETP en 2022 à 1172 ETP en 2023 soit une augmentation de 26 ETP. L'essentiel de cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2023 est marqué par le lancement d'un programme d'accompagnement des collaborateurs du groupe le cadre du projet de transformation IT. l'impact de ces deux effets s'élève à 3 497 KDT.

NOTE C.29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 30 175 KDT en 2023 contre un solde de 31 636 KDT en 2022. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	30 142	31 732
Impôt différé	33	(96)
Total	30 175	31 636

NOTE C.30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2023 est déterminé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé (en KDT)	53 358	59 725
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,668	2,986

NOTE C.31 – LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde de 305 748 KDT contre 404 588 KDT au 31 décembre 2022, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Banque Centrale (comptes ordinaires)	37 253	22 713
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	63 603	34 821
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	194 265	260 869
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	126 315	117 004
Pensions livrées	99 999	99 999
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(197 132)	(91 000)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(40 000)	(50 000)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(12 408)	(23 631)
Total liquidités et équivalents de liquidités	305 748	404 588

NOTE C.32 – PASSIFS ÉVENTUELS

Contrôle fiscal préliminaire de la société mère UBCI :

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Société et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1er Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Les risques estimés par la banque à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Contrôle fiscal approfondi de la filiale UCDS :

La filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

NOTE C.33 –ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.

Ultérieurement, des investigations conduites en interne, par la société Cofib Capital Finances, ont révélé des irrégularités commises par l'un de ses employés. Les données disponibles à la date de publication ne permettent pas de déterminer leur valeur.

Toutefois, au regard des éléments disponibles, il n'y aura pas d'impact financier pour la société mère UBCI sur cet exercice et les exercices futurs.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 529.920 KDT, un bénéfice net consolidé de 53.358 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 305.748 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none">✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « C.3. Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2023 à 3.176.393 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 13.096 KDT et à 199.589 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2023 s'élèvent à 331.584 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « *2.1.6 Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la NCT 24 « *Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires* » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1 Contrôle fiscal en cours de la société mère UBCI

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « *C.32 Passifs éventuels* », la Société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1^{er} Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la société mère sont couverts par les provisions jugées nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « *3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives* », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société Mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Contrôle fiscal en cours de la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS »

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « C.32 Passifs éventuels », la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN ALLIANCE SICAV

AMEN ALLIANCE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes la Société Jélil BOURAOUI & Associés représenté par M. Jélil BOURAOUI.

BILAN **Au 31/12/2023** **(Exprimé en dinars)**

		31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
Portefeuille-titres		48 233 830	50 048 187
Actions et droits rattachés		-	-
Obligations de sociétés	3.1	14 991 100	17 885 891
Emprunt d'Etat	3.2	33 242 730	31 703 935
Titres OPCVM		-	458 361
Placements monétaires et disponibilités		11 277 113	18 614 004
Placements monétaires		-	4 945 577
Disponibilités	3.3	11 277 113	13 668 427
Créances d'exploitation	3.4	20 273	22 889
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		59 531 216	68 685 080
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	126 256	165 560
Autres Créditeurs divers	3.6	32 826	5 978
TOTAL PASSIF		159 082	171 538
Capital	3.7	56 122 503	64 737 932
Sommes Distribuables	3.8	3 249 630	3 775 610
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Résultat distribuable de l'exercice		3 376 590	4 814 193
Réglé résultat distribuable de l'exercice		-126 960	-1 038 583
ACTIF NET		59 372 133	68 513 542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59 531 216	68 685 080

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT**Au 31/12/2023****(Exprimé en dinars)**

		31/12/2023	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.1	3 397 899	3 336 412
Dividendes/ Titres OPCVM		64 529	230 461
Revenues des obligations de sociétés		2 984 970	2 757 551
Revenues des emprunts d'Etat		348 400	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	757 255	2 528 277
Total des revenus de placements		4 155 154	5 864 689
Charges de gestion des placements	4.3	-649 107	-918 208
Revenus Nets des placements		3 506 047	4 946 481
Autres charges d'exploitation	4.4	-129 456	-132 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 376 591	4 814 193
Régularisation du résultat d'exploitation		-126 960	-1 038 583
SOMMES DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		3 249 630	3 775 610
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		126 960	1 038 583
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 460	-1 676
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-17 816	-138 973
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 356 314	4 673 544

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Au 31/12/2023****(Exprimé en dinars)**

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 356 314	4 673 544
Résultat d'exploitation	3 376 591	4 814 193
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 460	-1 676
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-17 816	-138 973
Frais de négociation de titres	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-12 497 722	-7 143 670
Souscriptions	95 553 391	175 556 463
- Capital	87 697 632	161 325 710
- Régularisation des sommes non distribuables	5105 066	8 510 712
- Régularisation des sommes distribuables	2 755 971	5 720 041
Rachat	-108 051 113	-182 700 132
- Capital	-99 389 650	-167 154 669
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 783 810	-8 786 839
- Régularisation des sommes distribuables	-2 882 932	-6 758 624
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 141 408	-2 470 126
ACTIF NET		
En début de l'exercice	68 513 542	70 983 668
En fin de l'exercice	59 372 133	68 513 542
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	582 767	638 000
En fin de période	477 516	582 767
VALEUR LIQUIDATIVE	124.335	117.566
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5.758 %	5.669%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023 MONTANT EN DINARS TUNISIENS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au taux du marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 Décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2023.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	237 149	242 739	0,41%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	4 500 000	4 793 089	8,07%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	528 605	0,89%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	600 000	406 934	0,69%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	900 000	610 401	1,03%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	800 000	859 420	1,45%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	600 000	487 973	0,82%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	300 000	321 471	0,54%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	200 000	203 601	0,34%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	480 000	322 509	0,54%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	400 000	408 830	0,69%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 522 078	2,56%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	504 000	524 435	0,88%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	560 000	595 772	1,00%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	1 200 000	1 290 851	2,17%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	600 000	633 202	1,07%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	400 000	304 177	0,51%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	500 000	406 295	0,68%
TN99P72UE RY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	500 000	528 709	0,89%
<u>Total</u>			<u>14 301 149</u>	<u>14 991 100</u>	<u>25.25%</u>

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nomb re de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 904 485	6.58%
EN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 424 053	4.08%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 176 961	8.72%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 123 103	8.63%
TNTNYZ6GUZ 33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 043 278	8.49%
TNHG2VXQ3B G0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 281 103	8.89%
TNHG2VXQ3B G	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	6 000	600 000	633 732	1.07%
TNQVHB5WZ2 K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 602 185	4.38%
TNVFSFLG1F H4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 514 700	2.55%
TN3C6DVEWM 76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	533 768	0.90%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 005 355	1.69%
Total			32 177 500	33 242 730	55.99%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au **31 décembre 2023** se détaillent comme suit :

- Les entrées en portefeuille titres du 01/01/2023 au 31/12/2023 :**

Du 01-01-2023 au 31-12-2023 les opérations de souscription à des nouveaux emprunts obligataires et de ligne BTA se présentent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Emprunts de société	1 000 000 DT
Emprunts d'ETAT	1 500 000 DT
Titres OPCVM	22 853 179 DT

- Les sorties du portefeuille titres du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	+/- Values réalisées
Titres OPCVM	22 853 179	23 309 080	455 901

Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2023 totalisent 3 764 726 DT.

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

3.3. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
PLACEMENT A TERME	-	-
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	11 277 113	13 668 427
Total des disponibilités	11 277 113	13 668 427

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

3.4. Créances d'exploitation :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	20 273	22 889
AUTRES	-	-
Total des créances d'exploitation	20 273	22 889

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

3.5. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
GESTIONNAIRE	11 506	14 946
DEPOSITAIRE	32 787	43 033
DISTRIBUTEUR	81 964	107 580
Total des opérateurs créditeurs	126 256	165 560

3.6. Autres créiteurs divers :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
PROVISION CHARGE A PAYER	27 480	-
TCL	743	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	4 602	5 978
Total des autres créiteurs divers	32 826	5 978

ACTIF NET :

3.7. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2023	
Montant	64 737 932
Nombre de titres	582 767
Nombre d'actionnaires	99
Souscriptions réalisées	
Montant	87 697 632
Nombre de titres	789 450
Nombre d'actionnaires entrants	17
Rachats effectués	
Montant	-99 389 650
Nombre de titres	-894 701
Nombre d'actionnaires sortants	-22
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-17 816
Régularisation des sommes non distribuables	3 152
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 775 610
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	- 681 896
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31 Décembre 2023	
Montant en nominal	56 122 503
Nombre de titres	477 516
Nombre d'actionnaires	94

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.8. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat Distribuable des périodes antérieures	-	-
Résultat Distribuable de la période	3 376 590	4 814 193
Régularisations du résultat distribuable de la période	-126 960	-1 038 584
<u>Total des sommes distribuables</u>	<u>3 249 630</u>	<u>3 775 609</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

D	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dividendes/Titres OPCVM	64 529	230 461
Revenus des obligations des sociétés	2 984 970	2 757 551
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	348 400	348 400
<u>Total des Revenus du portefeuille titres</u>	<u>3 397 899</u>	<u>3 336 412</u>

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Revenus des placements à terme	-	385 793
Revenus du compte rémunéré	35 557	34 881
Revenus des certificats de dépôt	331 996	985 698
Revenus des pensions livrées	389 702	1 121 905
<u>Total des Revenus des placements monétaires</u>	<u>757 255</u>	<u>2 528 277</u>

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du distributeur	356 619	504 463
Rémunération du gestionnaire	149 840	211 959
Rémunération du dépositaire	142 648	201 785
<u>Total des charges de gestion de placements</u>	<u>649 107</u>	<u>918 208</u>

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	59 936	84 784
Services bancaires & assimilés	9 094	9 597
TCL	9 346	11 907
IMPOT & TAXES	400	400
Jetons de présence	50 680	25 600
Total des Autres charges d'exploitation	<u>129 456</u>	<u>132 288</u>

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

6. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINETS :

6.1. Données par action :

Données par action	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	7,116	5,725	3,318
Revenus des placements monétaires	1,586	4,338	4,884
Total des revenus des placements	8,702	10,064	8,202
Charges de gestion des placements	-1,359	-1,576	-1,375
Revenus nets des placements	7,342	8,488	6,828
Autres charges d'exploitation	-0,271	-0,227	-0,149
Résultat d'exploitation	7,071	8,261	6,679
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,266	-1,782	-0,953
Sommes distribuables de l'exercice	6,805	6,479	5,726
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,266	1,782	0,953
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,005	-0,003	-0,001
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-0,037	-0,238	-0,136
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,042	-0,241	-0,137
Résultat net de l'exercice	7,029	8,020	6,542
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,042	-0,241	-0,137
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	0,069	0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,036	-0,172	-0,124
Distribution des dividendes	-	-	-
Valeur liquidative	124,335	117,566	111,260

6.2. Ratios pertinents :

Ratios de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,083%	1,083%	1,083%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,216%	0,156%	0,117%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	5,422%	5,679%	5,261%
Nombres d'action	477 516	582 767	638 000
Actif net moyen	59 932 025	84 778 632	81 001 384

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Rapport sur l'audit des états financiers

I. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 59 531 216 Dinars, un actif net de 59 372 134 Dinars et un résultat de l'exercice de 3 356 314 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

II. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

III. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatifs aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

III. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

IV. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Un rapport traitant des faiblesses et insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

II- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

III-Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'assemblée générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les emplois en actions OPCVM, obligations et bons de trésor assimilables représentent 81,023% de l'actif au 31 décembre 2023, dépassant ainsi la limite de 80% de l'actif prévu par l'article 2 du décret n°2001- 2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 18,943 % de l'actif total au 31 Décembre 2023. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 03 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Jélil BOURAOUI & Associés

Jelil BOURAOUI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application des dispositions de l'article 200, 475 du Code de Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) ;

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

B. Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

B-1. Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Alliance Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt.

En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Alliance Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- Une commission de dépositaire hors taxe à la valeur ajoutée, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Alliance Sicav d'un taux de 0.2%.

Cette commission s'est élevée en 2023 à 142 648 DT en toutes taxes comprises.

B-2. Convention de distribution conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Alliance Sicav confie à Amen Bank la fonction de distributeur.

En contrepartie des services effectués, Amen Bank perçoit mensuellement :
Une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Alliance Sicav d'un taux de 0,595%.

Cette commission s'est élevée en 2023 à 356 619 DT en toutes taxes comprises.

B-3. Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen Alliance Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire.

En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- Des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,25% de l'actif net journalier d'Amen Alliance Sicav.

En 2023, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 149 840 DT en toutes taxes comprises.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Alliance SICAV ni aux autres membres du conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 03 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Jélil BOURAOUI & Associés

Jelil BOURAOUI

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN (Unité :enDT)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>AC1</u> <u>PortefeuilleTitres</u>	4.1	<u>34 708 618,263</u>	<u>36 721 760,983</u>
a- Actions et valeursassimilées		1 425 162,218	0,000
b- Obligations et valeursassimilées		33 283 456,045	36 721 760,983
<u>AC2</u> <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>7 952 514,801</u>	<u>9 608 223,159</u>
a- Placements monétaires	4.2	0,000	1 013 594,937
b- Disponibilités	4.3	7 952 514,801	8 594 628,222
<u>AC4</u> <u>Autres actifs</u>	4.4	<u>13 757,616</u>	<u>15 303,391</u>
TOTAL ACTIF		<u>42 674 890,680</u>	<u>46 345 287,533</u>
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u> <u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u> <u>Opérateurscréditeurs</u>	4.6	<u>34 247,744</u>	<u>45 961,909</u>
<u>PA3</u> <u>Autrescréditeurs divers</u>	4.7	<u>109 180,705</u>	<u>110 303,814</u>
TOTAL PASSIF		<u>143 428,449</u>	<u>156 265,723</u>
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u> <u>Capital</u>	4.8	<u>40 254 541,987</u>	<u>43 714 293,559</u>
<u>CP2</u> <u>Sommesdistribuables</u>	4.9	<u>2 276 920,244</u>	<u>2 474 728,251</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		100,473	323,754
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 276 819,771	2 474 404,497
ACTIF NET		<u>42 531 462,231</u>	<u>46 189 021,810</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>42 674 890,680</u>	<u>46 345 287,533</u>

**ETAT DE
RESULTAT**
(Unité :en DT)

	Note	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1</u> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	<u>2 233 993,483</u>	<u>2 591 288,865</u>
<u>PR 2</u> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	<u>509 743,104</u>	<u>886 138,697</u>
Total des revenus des placements		<u>2 743 736,587</u>	<u>3 477 427,562</u>
<u>CH 3</u> <u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>4.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>CH 1</u> <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.11</u>	<u>-387 577,832</u>	<u>-470 734,571</u>
Revenu net des placements		2 356 158,755	3 006 692,991
<u>CH 2</u> <u>Autres charges</u>	<u>4.12</u>	<u>-74 894,611</u>	<u>-89 254,704</u>
Résultat d'exploitation		2 281 264,144	2 917 438,287
<u>PR 4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-4 444,373</u>	<u>-443 033,790</u>
Sommes distribuables de la période		2 276 819,771	2 474 404,497
<u>PR 4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>4 444,373</u>	<u>443 033,790</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>-16 811,572</u>	<u>-56 493,000</u>
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-41 833,665</u>	<u>-277 760,739</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de la période		2 222 618,907	2 583 184,548

ETAT DE VARIATION DEL'ACTIF NET
(Unité :en DT)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 222 618,907</u>	<u>2 583 184,548</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>2 281 264,144</u>	<u>2 917 438,287</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-16 811,572</u>	<u>-56 493,000</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-41 833,665</u>	<u>-277 760,739</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN2</u> <u>Distributions de dividendes</u>	<u>-2 474 362,717</u>	<u>-2 099 758,068</u>
<u>AN3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-3 405 815,769</u>	<u>-11 699 877,298</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>81 499 436,585</u>	<u>137 742 967,013</u>
- <u>Capital</u>	<u>77 708 928,050</u>	<u>132 249 235,370</u>
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-70 083,179</u>	<u>-540 189,205</u>
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>3 860 591,714</u>	<u>6 033 920,848</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-84 905 252,354</u>	<u>-149 442 844,311</u>
- <u>Capital</u>	<u>-81 115 073,364</u>	<u>-143 082 806,072</u>
- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>75 122,158</u>	<u>553 907,474</u>
- <u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-3 865 301,148</u>	<u>-6 913 945,713</u>
Variation de l'actif net	<u>-3 657 559,579</u>	<u>-11 216 450,818</u>
<u>AN4</u> <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de période</u>	<u>46 189 021,810</u>	<u>57 405 472,628</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>42 531 462,231</u>	<u>46 189 021,810</u>
<u>AN5</u> <u>Nombred'actions</u>		
a- <u>En début de période</u>	<u>453 310</u>	<u>564 834</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>417 989</u>	<u>453 310</u>
- <u>Valeur liquidative</u>	<u>101,753</u>	<u>101,893</u>
<u>AN6</u> <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5,22%</u>	<u>4,68%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2023

1- Présentation de la société

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur

opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETATDE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2023 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	1 425 162,218
Obligations	2	5 374 001,013
Emprunts d'Etat	3	27 909 455,032
Total		34 708 618,263

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR SICAV	12 122	1 320 122,17	1 321 007,072	3,11%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	729	100 059,62	104 155,146	0,24%
	TOTAL		1 420 181,790	1 425 162,218	3,35%

(2) Obligations des sociétés:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	18 000	119 790,000	121 114,800	0,28%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	13 000	86 515,000	88 064,600	0,21%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10 000	600 000,000	639 080,000	1,50%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000,000	528 604,000	1,24%
TN0003400322	AMEN BANK2008	25 000	51,830	51,830	0,00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	40 000	85,300	85,300	0,00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	375 000,000	387 912,000	0,91%
TN0003600574	ATB 2009/B1	5 000	50 000,000	51 408,000	0,12%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	240 000,000	257 827,200	0,61%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	240 000,000	243 986,400	0,57%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	200 000,000	214 359,680	0,50%
	ATTIJARI BANK 2010	20 000	0,001	0,001	0,00%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	160 000,000	163 532,800	0,38%
	BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	208 526,400	0,49%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	68 692,000	0,16%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	68 692,000	0,16%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	225 000,000	235 048,000	0,55%
	SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	160 000,000	170 220,800	0,40%
TN0006610430	TL SUB 2016	2 500	50 000,000	52 626,000	0,12%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	250 000,000	264 354,000	0,62%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	480 000,000	490 316,800	1,15%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	600 000,000	610 572,000	1,44%
TN0003900263	UIB 2011/B	5 000	200 000,000	203 524,000	0,48%
	TOTAL		7 269 602,131	5 374 001,013	12,64%

a. L'encours BATAM (société en règlement judiciaire)d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000000DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.

b. L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 34 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA et Obligations de l'ETAT :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	2,24%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 895,314	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 332 708,558	29,00%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 070 784,000	4,87%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 049 248,000	4,82%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 008 656,000	2,37%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 112 448,000	4,97%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	200 000,000	211 244,800	0,50%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 081 744,000	4,89%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	6 250	625 000,000	630 650,000	1,48%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	18 750	1 875 000,000	1 893 015,000	4,45%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	533 768,000	1,25%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000,000	1 005 352,000	2,36%
	TOTAL		26 947 688,200	27 909 455,032	65,62%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Les entrées en portefeuille titres du 01/01/2023 au 31/12/2023 :

Du 01/01/2023 au 31/12/2023, les opérations de souscription à des nouveaux emprunts obligataires, de ligne BTA et des titres OPCVM se présentent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Emprunts de société	1 250 000
BTA/EMPRUNT NATIONAL	1 000 000
Titres OPCVM	4 400 342

Les sorties du portefeuille titres du 01/01/2023 au 31/12/2023 :

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus/moins+/- Values réalisées
Titres OPCVM	2 980 160,007	2 901 676,342	(78 483,665)
BTA	3 851 350,000	3 888 000,000	36 650,000

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit:

Désignation	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations	340 711,342	1 338 523,756	301 839,256	1 015 540,536
Dividendes	0,000	80 732,636	0,000	322 065,963
Revenus des BTA	179 942,685	814 737,091	235 105,513	1 253 682,366
TOTAL	520 654,027	2 233 993,483	536 944,769	2 591 288,865

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est nul au 31-12-2023.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit:

Désignation	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	18 259,660	112 637,698	183 887,225	464 467,375
Revenus de Comptes Rémunérés	8 924,000	22 658,167	0,000	40 112,452
Revenus des Pensions Livrées	98 569,718	374 447,239	0,000	381 558,870
TOTAL	125 753,378	509 743,104	183 887,225	886 138,697

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 7 952 514,801 DT et se détaille comme suit:

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	7 952 514,801	18,70%
TOTAL	7 952 514,801	18,70%

4.4-Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	11 524,687	15 303,391
Intérêts intercalaires à recevoir	2 232,929	0,000
Total	13 757,616	15 303,391

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2023.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	8 681,115	10 183,717
Dépositaire	25 566,629	35 778,192
Total	34 247,744	45 961,909

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Retenue à la Source	85 988,239	86 155,305
Jetons de Présence	19 203,022	19 443,484
TCL	517,000	631,538
CMF	3 472,444	4 073,487
Autre	0,000	0,000
Total	109 180,705	110 303,814

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2022	43 714 293,559
Souscriptions	77 708 928,050
Rachats	-81 115 073,364
VDE/emp.société	0,000
VDE/titres.Etat	-2 100 000,000
VDE / titres OPCVM	4 980,428
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	36 650,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-78 483,665
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	-21 792,000
+/- V report/titres OPCVM	0,000
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-70 083,179
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	75 122,158
Capital au 31-12-2023	40 254 541,987

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à -3657559,579 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2023 est de 417 989 contre 453310 au 31/12/2022. Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	762
Nombre d'actionnaires entrants	22
Nombre d'actionnaires sortants	-68
Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	716

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-12-2023 s'élèvent à 2.276.920,244 DT contre 2.474.728,251 DT au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	100,473	323,754
Résultat d'exploitation	2 281 264,144	2 917 438,287
Régularisation du résultat d'exploitation	-4 444,373	-443 033,790
Total	2 276 920,244	2 474 728,251

4.10- Intérêts des mises en pensions

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Le solde de cette rubrique au 31/12/2023 est nul.

4.11 Charges de gestion des placements

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	25 288,537	105 915,989	29 705,299	137 480,893
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	59 830,005	251 911,843	64 568,141	303 503,678
Total	92 556,042	387 577,832	101 710,940	470 734,571

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/10/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	10 115,412	42 366,390	11 882,124	54 992,367
Sces bancaires et assimilés	2 910,726	7 048,569	7,205	7 661,982
TCL	187,931	6 151,652	1 577,053	7 400,355
Jetons de présence	4 784,000	18 928,000	6 800,000	19 200,000
Autres	0,000	400,000	0,000	0,000
Total	17 998,069	74 894,611	20 266,382	89 254,704

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus du portefeuille titres	5.345	5,716	4,674	4,036	5,306	5,37
Revenus des placements monétaires	1.220	1,955	2,343	1,421	0,264	1,079
Total des revenus de placements	6.564	7,671	7,017	5,457	5,57	6,449
Intérêts des mises en pension	0	0	0	0	-0,124	0
Charges de gestion des placements	-0.927	-1,038	-1,097	-1,024	-0,986	-1,066
Revenus nets des placements	5.637	6,633	5,92	4,433	4,459	5,383
Autres charges	-0.179	-0,197	-0,207	-0,169	-0,156	-0,165
Résultat d'exploitation	5.458	6,436	5,713	4,264	4,303	5,219
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.011	-0,977	-1,222	-0,551	1,535	-0,917
Sommes distribuables de l'exercice	5.447	5,459	4,491	3,713	5,839	4,302
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.011	0,977	1,222	0,551	-1,535	0,917
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0.040	-0,125	-0,35	0,082	0,108	0,031
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0.100	-0,613	0,217	0,056	-0,077	-0,536
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0	0
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.140	-0,737	-0,133	0,138	0,031	-0,505
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5.317	5,698	5,580	4,402	4,335	4,714
Résultat non distribuable	-0.140	-0,737	-0,133	0,138	0,031	-0,505
Régularisation du résultat non distribuable	0.012	0,030	0,041	-0,032	-1,948	0,109
Sommes non distribuables de l'exercice	-0.128	-0,707	-0,092	0,106	-1,917	-0,396
Distribution de dividendes	5.459	4,491	3,712	5,838	4,302	3,683
Valeur liquidative	101.753	101,893	101,632	100,945	102,964	103,345
Ratio de gestion des placements						
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0.91%	0,86%	0,86%	0,87%	0,87%	0,85%
Autres charges/actif net moyen	0.18%	0,16%	0,16%	0,14%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	5.37%	4,50%	4,46%	3,63%	3,78%	4,18%
Nombre d'actions	417989	453 310	564 834	697 786	823 367	1 054 042
Actif net moyen	42364000	54 942 991	72 323 520	82 038 822	93 680 257	131 734 238

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- L'audit des états financiers de la société Amen Première SICAV tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 42.674.891DT et un résultat de l'exercice de 2.222.619DT.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 22 mars 2024. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I.–Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

(Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de **l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

- 1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :
 - Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 18,64% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 1,36% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
 - Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 34.708.618DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 81,33% de l'actif de la société Amen Première Sicav, 1,33% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2023

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2023 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.
- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,595% compte tenu du changement du taux de TVA applicable de 18% à 19% en 2018.

Ces commissions se sont élevées en 2023 à la somme 281 662DT en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen

Invest perçoit - des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 DT par an en HT, soit 413.000 DT par an en toutes taxes comprises. Ce plafonnement a été révisé de 413.000 Dinars à 474.000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014. En 2023, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 105 916 DT en toutes taxes comprises.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **Cabinet d'Expertise & Conseil** représenté par M.Kais BOUHAJJA.

BILAN

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		27 433 581	28 804 947
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	0	600 829
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	27 433 581	28 204 118
c-Titres donnés en pension			
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		45 455 966	29 615 903
a-Placements monétaires	3-2	29 914 896	16 437 956
b-Disponibilités	3-3	15 541 070	13 177 947
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	36 182	16 991
TOTAL ACTIF		72 925 729	58 437 841
PASSIF			
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	43 676	35 426
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	28 812	18 712
TOTAL PASSIF		72 488	54 138
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	68 464 917	55 166 273
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	4 388 324	3 217 430
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		261	331
b-Sommes distribuables de la période		4 388 063	3 217 099
ACTIF NET		72 853 241	58 383 703
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		72 925 729	58 437 841

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	1 926 501	1 826 912
a-Dividendes		0	22 230
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 926 501	1 804 682
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	2 558 640	1 680 014
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 485 141	3 506 926
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-452 499	-386 613
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 032 642	3 120 313
PR 3-Autres produits		0	62 451
CH 3-Autres charges	3-10	-100 233	-114 266
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 932 409	3 068 498
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		455 654	148 600
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 388 063	3 217 098
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-455 654	-148 600
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-767	35 677
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		14 863	-50 692
_Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 946 505	3 053 483

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2023</i>	<i>Du 01/01/2022</i>
	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>3 946 505</u>	<u>3 053 483</u>
a-Résultat d'exploitation	3 932 409	3 068 498
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-767	35 677
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 863	-50 692
d-Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-2 110 190</u>	<u>-1 997 731</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>12 633 223</u>	<u>7 257 674</u>
a-Souscriptions	116 095 129	99 033 932
_Capital	111 155 720	95 071 861
_Régularisation des sommes non distribuables	21 062	-30 612
_Régularisation des sommes distribuables	4 918 347	3 992 683
b-Rachats	-103 461 906	-91 776 258
_Capital	-97 873 739	-87 443 765
_Régularisation des sommes non distribuables	-18 495	28 738
_Régularisation des sommes distribuables	-5 569 672	-4 361 231
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 469 538	8 313 426
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	58 383 703	50 070 277
b-En fin de l'exercice	72 853 241	58 383 703
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a-En début de l'exercice	538 537	464 094
b-En fin de l'exercice	668 197	538 537
VALEUR LIQUIDATIVE	109,030	108,412
DIVIDENDES PAR ACTION	5,974	5,419
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	6,08%	5,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2023 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2023
Actions et valeurs assimilées		0
Obligations	(1)	8 024 268
Bons de trésor assimilables	(2)	19 409 313
Total		27 433 581

(1) Obligations

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de L'actif net
AMEN BANK 2009 A	TN0003400348	5 000	33 275	33 643	0,05%
AMEN BANK 2010 SUB	TN0003400405	200	2 656	2 719	0,00%
AMEN BANK 2020-03	TN0003400660	14 000	840 000	894 712	1,23%
AMEN BANK SUB 2021-01	TN0003400686	10 000	1 000 000	1 057 208	1,45%
AMEN BANK 2008	TN0003400322	5 000	11	11	0,00%
AMEN BANK 2008	TN0003400322	3 995	9	9	0,00%
AMEN BANK 2008 B	TN0003400330	15 000	375 000	387 912	0,53%
ATL 2017 SUB	TN0004700712	7 000	140 000	141 859	0,19%
ATL 2017-11	TN0004700704	2 000	40 000	41 992	0,06%
ATL 2019-1A	TN0004700803	3 000	60 000	60 396	0,08%
ATL 2021-1	TNFUHZ3R7VR5	6 000	480 000	515 654	0,71%
ATL 2022-1	TN8DSPQCBC06	8 000	640 000	650 630	0,89%
ATL 2023-1	TNMA55MMDD46	2 500	250 000	267 894	0,37%
ATL 2023-2	TN06F5NFW3K1	3 000	300 000	305 402	0,42%
ATLSUBB17	TN0004700712	5 000	100 000	101 328	0,14%
ATLSUBB17A	TN0004700712	10 000	200 000	202 656	0,28%
ATTIJARI LEASING 2022-1 A	TN4J4VCBM140	2 600	208 000	212 593	0,29%
BH 2009	TN0001900844	10 000	76 687	76 695	0,11%
BTE 2019-1B	TN0001300680	7 000	560 000	610 249	0,84%
CIL 2018/1	TN0004201463	1 813	36 260	39 155	0,05%
HL 2017-022	TN0007310410	2 500	50 000	51 502	0,07%
HL 2017-02A	TN0007310410	5 000	100 000	103 004	0,14%
HL 2017-1A	TN0007310360	2 400	48 000	50 684	0,07%
HL 2018-02	TN0007310485	3 000	60 000	64 546	0,09%
SERVICOM16		1 000	100 000	-	0,00%
STB SUB 2021-1 TF	TNWQS0MZ65V8	5 000	400 000	425 552	0,58%
TL SUB 2016	TN0002101939	2 500	50 000	52 626	0,07%
TLF 2021-1 FIXE	TN0002102150	7 000	420 000	443 240	0,61%

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de L'actif net
TLF 2022-2 FIXE	TNXIY8MEDJE3	5 000	400 000	406 295	0,56%
TLF 2022-1 FIXE	TN99P72UERY9	3 000	300 000	317 225	0,44%
TLF 2023-1 FIXE	TN99P72UERY9	1 600	160 000	169 187	0,23%
TLG 2020-1	TN0002102135	8 000	320 000	337 690	0,46%
TOTAL			7 749 898	8 024268	11,01%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADESA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 100 000 DT en principal et 170DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

(1) BTA

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de l'actif net
BTA 13042028B	TN0008000606	500	466 000	485 311	0,67%
BTA 13042028C	TN0008000606	500	464 500	483 810	0,66%
BTA 290327	TN0008000655	1 003	946 431	986 656	1,35%
EN 2021 CAT. B /5	TN0008000838	30 000	3 000 000	3 106 176	4,26%
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	TN0008000895	25 000	2 500 000	2 561 560	3,52%
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	TNTNYZ6GUZ33	10 000	1 000 000	1 008 656	1,39%
EN 2022 CAT. B 1ERE T	TNHG2VXQ3BG0	20 000	2 000 000	2 112 448	2,90%
EN 2022 CAT. B 2EME T	TNQVHB5WZ2K2	25 000	2 500 000	2 602 180	3,57%
EN 2022 CAT. C 3EME T	TN4A4WPDZOC1	5 000	500 000	511 228	0,70%
EN 2022 CAT. C 4EME T TV	TNVFSFLG1FH4	22 500	2 250 000	2 272 050	3,12%

EN 2022 CAT. C 4EME T TF	TNEFCT8MXYZ3	7 500	750 000	756 924	1,04%
EN 2023 CAT. B 3EME T TF	TNVE955M6R90	2 500	250 000	255 838	0,35%
EN 2023 CAR. B 3EME T TV	TNRS9CVT3SJ7	2 500	250 000	255 772	0,35%
EN 2023 CAT. B 4EME T TF	TNBII1MJCEF3	20 000	2 000 000	2 010 704	2,76%
Total			18 876 931	19 409 313	26,64%

- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coutd'acquisition
Obligations	1 050 000
BTA/ EMPRUNT NATIONAL	2 500 000
Titres OPCVM	2 500 018
Total	6 050 018

- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties de portefeuille	Coutd'acquisition	Prix cession	plus/moins-values réalisées
Titres SICAV	2 500 018	2 493 155	-6 863
Total	2 500 018	2 493 155	-6 863

- Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	4 252 869
Total	4 252 869

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	0	22 230
Revenus des obligations	1 820 053	1 594 886
Revenus des BTA	106 448	209 796
Total	1 926 501	1 826 912

3.2. Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 29 914 896 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emetteur	Montant Nominal	Echéance	Intérêts précomptés	Cout d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL020124		18/12/2023	BT	2 500 816	02/01/2024	8 741	2 500 817	2 509 558	8,99%	3,44%
PL010224		25/12/2023	BT	1 500 785	01/02/2024	2 603	1 500 785	1 503 388	8,99%	2,06%
CD020124J	TN1MZDMEON4	13/12/2023	AB	2 000 000	02/01/2024	7 552	1 992 049	1 999 601	8,99%	2,75%
CD020124N	TN1MZDMEON4	13/12/2023	AB	1 500 000	02/01/2024	5 664	1 494 036	1 499 700	8,99%	2,06%
CD030124N	TNA4UB9XNZF5	14/11/2023	AB	2 000 000	03/01/2024	18 933	1 980 269	1 999 202	8,99%	2,75%
CD040124J	TNCONM7IPR8	25/12/2023	AB	2 000 000	04/01/2024	2 788	1 996 014	1 998 802	8,99%	2,75%
CD050124J	TNESFIDK0HG6	26/12/2023	AB	5 000 000	05/01/2024	5 972	4 990 036	4 996 008	8,99%	6,86%
CD060224KS	TN1O5QTEXHK9	18/12/2023	AB	1 000 000	06/02/2024	2 738	990 134	992 872	8,99%	1,36%
CD090224G	TNXL40LGMFG4	21/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	3 224	1 485 201	1 488 425	8,99%	2,04%
CD090224J	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 000 000	09/02/2024	196	992 088	992 284	8,99%	1,36%
CD090224KS	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	3 000 000	09/02/2024	588	2 976 264	2 976 852	8,99%	4,09%
CD090224N	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 000 000	09/02/2024	196	992 088	992 284	8,99%	1,36%
CD090224O	TNXL40LGMFG4	21/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	3 224	1 485 201	1 488 425	8,99%	2,04%
CD090224OL	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	294	1 488 132	1 488 426	8,99%	2,04%
CD100124M	TNZQYNLB5BI2	11/12/2023	AB	1 000 000	10/01/2024	4 155	994 051	998 206	8,99%	1,37%
CD240124KS	TNGSJG4N4AD7	25/12/2023	AB	2 000 000	24/01/2024	2 760	1 988 103	1 990 863	8,99%	2,73%
Total				30 001 601		69 628	29 845 268	29 914 896		41,06%

PL020124 : Prise en pension BT, BTA 8,99% Janvier 2024, du 18/12/2023 au 02/01/2024.

PL010224 : Prise en pension BT, BTA 8,99% Février 2024, du 25/12/2023 au 01/02/2024.

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Placements en compte courant à terme	734 837	668 612
Revenus des Certificats de dépôt	1 488 629	963 124
Revenus des Pensions livrées	299 665	0
Revenus du Compte rémunéré	35 509	48 278
Total	2 558 640	1 680 014

3.3. Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 15 541 070 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 360 000	10 972 647	15,06%
Avoirs en banque		4 568 423	6,27%
TOTAL	11 360 000	15 541 070	21,33%

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020124AL	AMEN BANK	04/10/2023	02/01/2024	356 128	9,00%
PLACT030124SM	AMEN BANK	05/10/2023	03/01/2024	325 540	9,00%
PLACT040324DB	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	110 583	8,99%
PLACT040324O	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	251 326	8,99%
PLACT040324SC	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	160 849	8,99%
PLACT040324SK	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	180 955	8,99%
PLACT050324M	AMEN BANK	06/12/2023	05/03/2024	366 865	8,99%
PLACT060324J	AMEN BANK	07/12/2023	06/03/2024	2 009 825	8,99%
PLACT100324SA	AMEN BANK	11/12/2023	10/03/2024	502 063	8,99%
PLACT100324SM	AMEN BANK	11/12/2023	10/03/2024	502 063	8,99%
PLACT110124SB	AMEN BANK	03/10/2023	11/01/2024	152 656	9,00%
PLACT120324AL	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	301 120	8,99%
PLACT120324O	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	291 083	8,99%
PLACT120324SG	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	250 933	8,99%
PLACT130224KS	AMEN BANK	15/11/2023	13/02/2024	302 771	8,99%
PLACT180324J	AMEN BANK	19/12/2023	18/03/2024	1 002 555	8,99%
PLACT180324KS	AMEN BANK	19/12/2023	18/03/2024	1 002 555	8,99%
PLACT190224SA	AMEN BANK	21/11/2023	19/02/2024	393 142	8,99%
PLACT260324M	AMEN BANK	27/12/2023	26/03/2024	500 491	8,99%
PLACT260324O	AMEN BANK	27/12/2023	26/03/2024	500 491	8,99%
PLACT270324N	AMEN BANK	18/12/2023	27/03/2024	1 002 751	8,99%
PLACT310124J	AMEN BANK	02/11/2023	31/01/2024	505 902	9,00%
TOTAL				10 972 647	

3.4. Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Intérêts courus sur comptes rémunérés	27 028	16 961
Intérêts Intercalaires	30	30
Autres	9 124	0
Total	36 182	16 991

3.5. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Gestionnaire	43 676	35 426
Total	43 676	35 26

3.6. Autres créditeurs divers :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
CMF	7 731	6 552
Jeton de Présence	19 839	20 089
TCL	48	0
Autres	1 194	-7 929
Total	28 812	17 12

3.7. Capital :

Capital social au 31-12-2022	55 166 273
Souscriptions	111 155 720
Rachats	-97 873 739
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-100 000
VDE / titres OPCVM	0
VDE / emprunt de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	8 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	6 863
Plus ou moins-value report sur titres Etat	0
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-767
Plus ou moins-value report sur emprunts	100 000
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	21 062
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-18 495
Variation de la part du capital	13 298 644
Capital au 31-12-2023	68 464 917

La variation du capital de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 13 298 644DT.

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 14 469 538DT.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2023 est de 668 197DT contre 538 537DT au 31/12/2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	1 418
Nombre d'actionnaires entrants	557
Nombre d'actionnaires sortants	401
Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	1574

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2023 s'élèvent à **4 388 396DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Sommes distribuables exercices antérieurs	261	331
Résultat d'exploitation	3 932 409	3 068 499
Régularisation du résultat d'exploitation	455 654	148 600
Total	4 388 324	1 217 430

3.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	452 499	386 613
Total	452 499	386 3

3.10. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	64 643	55 230
Services bancaires et assimilés	7 390	22 725
TCL	8 850	7 097
Jetons de présence	18 950	29 214
Impôts et taxes	400	0
Total	100 233	114 226

4. Données par actions et ratio pertinents :

4.1 Données par action

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	2,883	3,392	3,537	3,814	4,788
Revenus des placements monétaires	3,829	3,120	2,667	2,216	1,968
Total des revenus de placements	6,712	6,512	6,204	6,030	6,756
Intérêts des mises en pension	0,000	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,677	-0,718	-0,756	-0,725	-0,764
Revenus Nets des placements	6,035	5,794	5,447	5,305	5,992
Autres produits	0,000	0,116	0	0	0
Autres charges	-0,150	-0,212	-0,140	-0,169	-0,196
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,885	5,698	5,308	5,136	5,797
Régularisation du résultat d'exploitation	0,682	0,276	0,112	0,179	-1,844
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6,567	5,974	5,419	5,315	3,953
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,682	-0,276	-0,112	-0,179	1,844
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,001	0,066	-0,121	-0,111	-0,092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,022	-0,094	0,184	0,135	-0,078
Frais de négociation de titres	0,000	0	0	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,021	-0,028	0,063	0,024	-0,170
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,906	5,670	5,371	5,160	5,627
Résultat non distribuable de l'exercice	0,021	-0,028	0,063	0,024	-0,170
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	-0,003	0,005	0,069	1,662
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,025	-0,031	0,068	0,093	1,492
Distribution de dividendes	5,974	5,419	5,309	3,949	5,018
Valeur liquidative	109,030	108,412	107,888	107,710	106,251

4.2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,16%	0,21%	0,13%	0,16%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	6,79%	5,83%	5,02%	5,98%	5,31%
Nombre d'actions	668 197	538 537	464 094	458 017	445 434
Actif net moyen	64 639 825	55 228 136	50 056 693	47 194 716	48 591 051

Rapport général du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023

I- Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **AMEN TRESOR SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de 72 853 241 Dinars y compris des sommes distribuables de la période de 4 388 063 Dinars et un total bilan net de 72 925729 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 « Evaluation des placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en Assemblée Générale spéciale en date du 1er octobre 2019.

4. Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

III- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons constaté qu' au 31 décembre 2023, la société « AMEN TRESOR SICAV » n'a pas respecté les dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36, et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes ultérieurs :

- Le portefeuille titres représente au 31 décembre 2023, **37,62%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités représentent au 31 décembre 2023, **21,31%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 31 décembre 2023, **35,55%** de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 Mars 2024
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet d'Expertise & Conseil
Kais BOUHAJJA

Rapport spécial du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2023. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de **7 140 DT** et un maximum de **29 750 DT TTC**. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.
- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

- La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2023 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à 452 499 DT. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2023 un solde créditeur de **43 676** DT.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2023, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.
- La rémunération des administrateurs relative aux jetons de présence est provisionnée au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de **18 950** DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 Mars 2024
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet d'Expertise & Conseil
Kais BOUHAJJA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN (Unité :enDT)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>AC1</u> <u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>17 819 686,319</u>	<u>15 760 748,389</u>
A Action, valeurs assimilées et droits rattachés		659 277,811	-
B Obligations et valeurs assimilées		17 160 408,508	15 760 748,389
<u>AC2</u> <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>6 254 047,050</u>	<u>5 568 866,022</u>
A Placements monétaires	4.2	1 202 194,186	1 013 594,937
B Disponibilités	4.3	5 051 852,864	4 555 271,085
<u>AC4</u> <u>Autres actifs</u>	4.4	<u>798,591</u>	<u>1 263,744</u>
TOTAL ACTIF		24 074 531,960	21 330 878,155
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u> <u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>PA2</u> <u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>42 550,326</u>	<u>42 775,629</u>
A Opérateurs créditeurs		42 550,326	42 775,629
<u>PA3</u> <u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>78 126,806</u>	<u>73 834,301</u>
A Autres créditeurs divers		78 126,806	73 834,301
TOTAL PASSIF		120 677,132	116 609,930
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u> <u>Capital</u>	4.8	<u>22 639 243,947</u>	<u>20 247 719,306</u>
<u>CP2</u> <u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>1 314 610,881</u>	<u>966 548,919</u>
A Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
B Sommes capitalisables de l'exercice en cours		1 314 610,881	966 548,919
ACTIF NET		23 953 854,828	21 214 268,225
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 074 531,960	21 330 878,155

ETAT DE RESULTAT
(Unité :enDT)

	Note	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>1 089 701,589</u>	<u>872 982,007</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>336 577,489</u>	<u>416 376,246</u>
	Total des revenus des placements	<u>1 426 279,078</u>	<u>1 289 358,253</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>- 183 499,192</u>	<u>- 193 132,342</u>
	Revenu net des placements	1 242 779,886	1 096 225,911
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>- 45 803,254</u>	<u>- 53 394,733</u>
	Résultat d'exploitation	<u>-</u>	<u>-</u>
		1 196 976,632	1 042 831,178
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>117 634,249</u>	<u>- 76 282,259</u>
	Sommes capitalisables de la période	1 314 610,881	966 548,919
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	<u>- 117 634,249</u>	<u>76 282,259</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	<u>8 227,940</u>	<u>- 366,489</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	<u>10 593,846</u>	<u>13 980,927</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	Résultat net de la période	1 215 798,418	1 056 445,616

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité :enDT)

	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 215 798,418</u>	<u>1 056 445,616</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>1 196 976,632</u>	<u>1 042 831,178</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>8 227,940</u>	<u>- 366,489</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>10 593,846</u>	<u>13 980,927</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 523 888,185</u>	<u>- 4 164 087,411</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>37 266 677,495</u>	<u>43 050 632,738</u>
- <u>Capital</u>	<u>34 499 307,590</u>	<u>40 620 573,472</u>
- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>1 662 944,542</u>	<u>1 501 102,417</u>
- <u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>1 104 425,363</u>	<u>928 956,849</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>- 35 742 789,310</u>	<u>- 47 214 720,149</u>
- <u>Capital</u>	<u>- 33 159 565,865</u>	<u>- 44 563 087,570</u>
- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>- 1 596 432,331</u>	<u>- 1 646 393,471</u>
- <u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>- 986 791,114</u>	<u>- 1 005 239,108</u>
Variation de l'actif net	2 739 686,603	- 3 107 641,795
AN4 <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de période</u>	<u>21 214 268,225</u>	<u>24 321 910,020</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>23 953 954,828</u>	<u>21 214 268,225</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début de période</u>	<u>417 345</u>	<u>501 648</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>444 960</u>	<u>417 345</u>
- <u>Valeur liquidative</u>	<u>53,834</u>	<u>50,831</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5,91%</u>	<u>4,84%</u>

NOTES AUX ETATS
FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU

31-12-2023

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

-à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Libellés	Valeur au 31/12/2023
Actions et valeurs assimilées (1)	659 277,811
Obligations des sociétés (2)	3 216 050,605
BTA et obligations de l'Etat (3)	13 944 357,903
Total	17 819 686,319

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	150 018,931	159 246,871	0,66%
TN0003400249	AMEN PREMIERE SICAV	500 030,940	500 030,940	2,09%
TOTAL	TOTAL	650 049,871	659 277,811	2,75%

(2) Obligations des sociétés :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	119 780,25	121 146,818	0,51%
TN0003400355	AB 2009 CB	86 517,71	88 067,306	0,37%
TN0003400405	AB 2010	26 650,00	27 278,801	0,11%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 065 840,00	1 091 056,000	4,55%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	50 000,00	51 408,000	0,21%
TN0003600574	ATB 2009/TB1	100 000,00	102 816,000	0,43%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	80 000,00	85 942,400	0,36%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	240 000,00	243 986,400	1,02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	200 000,00	214 315,200	0,89%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	200 000,00	203 601,600	0,85%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	250 000,00	264 354,000	1,10%
TN0004700712	ATL SUB2017	200 000,00	202 656,000	0,85%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	96 000,00	98 119,680	0,41%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,24%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	200 000,00	212 776,000	0,89%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	208 526,400	0,87%
	TOTAL	3 164 787,95	3 272 622,087	13,66%
			-56 571,482	
			3 216 050,605	13,43%

(i) L'encoursSERVICOMde SICAV Amende50000DTTestprovisionnéde 50 000 DT.Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(3) BTA et obligations de l'Etat:

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	481 500,000	499 442,623	2,09%
TN000800006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 938 442,720	8,09%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	967 621,360	4,04%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	504 328,000	2,11%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	633 734,400	2,65%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	211 244,800	0,88%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	511 228,000	2,13%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	512 092,000	2,14%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 081 744,000	8,69%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	756 780,000	3,16%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 271 618,000	9,48%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	533 768,000	2,23%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	250 000,000	255 838,000	1,07%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	255 772,000	1,07%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	2 000 000,000	2 010 704,000	8,39%
	Total		13 944 357,903	58,22%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

➤ **Les entrées en portefeuille titres du 01/01/2023 au 31/12/2023 :**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023, les opérations de souscription à des nouveaux emprunts obligataires, de ligne BTA et des titres OPCVM se présentent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Emprunts de société	1 150 000,000
BTA/EMPRUNT ANTIONAL	2 500 000,000
Titres OPCVM	4 500 310,966

➤ **Les sorties du portefeuille titres du 01/01/2023 au 31/12/2023 :**

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus/moins+/- Values réalisées
Titres OPCVM	3 850 261,095	3 851 854,941	1 593,846
BTA	963 000,000	972 000,000	9 000,000

4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 1 202 194,186 DT et se détaille comme suit :

Pension livrée (a)	1 202 194,186
Total	1 202 194,186

(a) Pension livrée :

Désignation	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL010224A	BTAdd. BTA 7,2% 02/2027	500261,574	01/02/2024	867,767	500261,574	501 129,341	8,99%	2,09%
PL010224B	BT Add. BTA 7,2% 02/2027	700544,052	01/02/2024	520,793	700544,052	701 064,845	8,99%	2,92%
TOTAL		1200805,626		1388,559	1200805,626	1 202 194,186		5,01%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **5 051 852,864** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	5 051 852,864	21,09%
TOTAL	5 051 852,864	21,09%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31-12-2023 **798,591** DT contre **1 263,744** DT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	798,591	1 263,744
Total	798,591	1 263,744

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2023.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Gestionnaire	11 815,326	11 709,107
Dépositaire	30 735,000	31 066,522
Total	42 550,326	42 775,629

4.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
ETAT	920,828	920,828
Retenue à la Source	57 253,469	48 144,254
Jetons de Présence	18 063,040	22 951,040
CMF	1 889,469	1 818,179
Total	78 126,806	73 834,301

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 2739686,603dinars.

La variation du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2022	20 247 719,306
Souscriptions	34 499 307,590
Rachats	- 33 159 565,865
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	500,000
VDE / titres OPCVM	9 227,940
+/-V réalisée emp.société	-
+/- V réal/titres Etat	9 000,000
+/- V réal/ titres OPCVM	1 593,846
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	-
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	10 463,095
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 9 165,858
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	966 548,919
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	65 214,974
Capital au 31-12-2023	22 639 243,947

Le nombre de titres de Sicav Amen au 31-12-2023 est de 444 960 contre 417 345 au 31-12-2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	258
Nombre d'actionnaires entrants	7
Nombre d'actionnaires sortants	-23
Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	242

4.9- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	1 196 976,632	1 042 831,178
Régularisation du résultat d'exploitation	117 634,249	-76 282,259
Total	1 314 610,881	966 548,919

4.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations	231 826,122	879 855,064	167 996,456	475 758,807
Revenus des BTA	46 563,267	209 846,525	58 678,425	397 223,200
TOTAL	278 389,389	1 089 701,589	192 835,124	872 982,007

4.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	10 724,512	74 334,885	95 748,092	165 203,444
Revenus des Pensions Livrées	72 926,655	237 419,354	0,000	212 911,354
Revenus de Comptes Rémunérés	6 256,000	24 823,250	10 744,519	38 261,448
TOTAL	89 907,167	336 577,489	106 492,611	416 376,246

4.12- Intérêts des mises en pensions:

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2023.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- La rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. Cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

%de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millionsde dinars
0,09%	< 20 millionsde dinars
0,07%	> 20 millionsde dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	10 737,891	42 428,859	10 813,077	45 153,638
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	14 875,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	28 265,994	111 320,333	20 561,898	118 228,704
Total	46 441,385	183 499,192	46 249,975	193 132,342

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	5 368,949	21 213,857	5 353,011	22 353,297
Sces bancaires et assimilés	557,408	4 320,215	605,402	5 360,693
TCL	616,296	3 525,182	709,377	2 729,703
Jetons de présence	4 232,000	16 744,000	5 700,000	22 951,040
Total	10 774,653	45 803,254	12 367,790	53 394,733

5-Données par action

Données par action	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille titres	2,449	2,092	2,024	2,051	2,765
Revenus des placements monétaires	0,756	0,998	0,715	0,341	0,072
Total des revenus de placements	3,205	3,089	2,739	2,392	2,837
Intérêts des mises en pension	-	-	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,412	0,463	-0,513	-0,41	-0,447
Revenus nets des placements	2,793	2,627	2,226	1,983	2,39
Autres charges	-0,103	0,128	-0,112	-0,107	-0,08
Résultat d'exploitation	2,690	2,499	2,114	1,876	2,31
Régularisation du résultat d'exploitation	0,264	0,183	-0,397	0,065	-0,283
Sommes capitalisables de l'exercice	2,954	2,316	1,719	1,941	2,027
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,264	0,183	0,397	-0,065	0,283
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,018	0,001	0,001	-0,037	-0,02
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,024	0,033	0,022	-0,164	-0,118
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,042	0,033	0,023	-0,201	-0,138
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2,732	2,531	2,137	1,675	2,171
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,042	0,033	0,023	-0,201	-0,138
Régularisation du résultat non capitalisable	0,005	0,001	-0,007	-0,024	-0,064
Sommes non capitalisable de l'exercice	0,047	0,032	0,016	-0,225	-0,203
Distribution de dividendes		0	0	0,000	0
Valeur liquidative	53,834	50,831	48,484	46,748	45,032
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,87%	0,86%	0,86%	0,91%	0,85%
Autres charges/actif net moyen	0,22%	0,24%	0,19%	0,24%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	6,20%	4,67%	3,56%	4,15%	4,40%
Nombre d'actions	444 960	417 345	501 648	811 092	1 008 341
Actif net moyen	21 212 667	22 337 952	29 781 959	36 662 249	52 970 324

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV AMEN tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de **24 074 531,960 DT** et un résultat de l'exercice de **1 215 798,418 DT**.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 31 Janvier 2024. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I.-Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3-Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société «SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficence, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministère des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et règlementaires :

1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 20,98% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,98% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 19.021.881 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 79,01% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,99% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subsequent.

Tunis, le 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

:

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2023 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank le 31 décembre 2018 annulant et remplaçant l'ancienne convention de dépôt pour la partie dépôt sans modification des prestations de dépôt ni de leur rémunération (l'ancienne convention comportait les prestations de dépôt et de distribution et a été scindée en deux conventions le 31/12/2018, voir B.2). En vertu de cette convention Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement une commission de dépôt TVA comprise de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA. Cette commission s'est élevée en 2023 à la somme de 29 750 DT en toutes taxes comprises. **B.2-**Convention de distribution conclue avec Amen Bank le 31 décembre 2018 annulant et remplaçant l'ancienne convention de dépôt pour la partie distribution sans modification des prestations de distribution ni de leur rémunération (l'ancienne convention comportait les prestations de dépôt et de distribution et a été scindée en deux conventions le 31/12/2018, voir B.1). En vertu de cette convention Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à la distribution. En contrepartie des services de distributeur exclusif des titres de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement une commission de distribution TVA comprise de 0,595% de l'actif de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Bank en tant que distributeur s'est élevée à la somme de 141 070 DT en toutes taxes comprises pour l'exercice 2023.

B.3-Convention de gestion conclue avec Amen Invest et mise à jour le 31 décembre 2018 sans modification de son objet ni de la rémunération, en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement une commission de gestion calculée sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 111 320DT en toutes taxes comprises pour l'exercice 2023.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 29 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU